

La revue catholique des idées et des faits

UT SINT UNUM!..

vendredi 6 juillet 1923

Sommaire :

Les yeux qui s'ouvrent	Abbé R. G. van den Hout
Quelques réflexions à propos du projet de loi de la défense sociale	Edmond Rubbens
Orthographe !	R. P. de Harveng, S. J.
Menus propos sur l'art de se moquer du monde	Paul Cazin
Pensées intimes	Léopold Levaux
Encore l'Église russe	Comte Perovsky
La Pénitence	Abbé Jacques Leclercq
Le nationalisme aux États-Unis	Ch. Mercier

Les idées et les faits : Chronique des idées : Une nouvelle apologétique, J. Schryngens. — France. — Russie, O. Englebert.

La Semaine

La lettre du Pape a eu, en Europe et dans le monde, le plus profond retentissement. On l'a très généralement interprétée comme une intervention dans le sens de la thèse opposée à la thèse française, dans le grave conflit qui met aux prises, d'une part, la France et son alliée la Belgique, d'autre part, l'Angleterre, l'Amérique, et toutes les nations neutres. Il est certain qu'à Rome on doit avoir prévu que telle serait la réaction. Les voix qui se sont élevées jusqu'à présent, dans la presse et ailleurs, pour « défendre » la lettre du Saint-Père, ne l'ont peut-être pas fait très adroitement.

Le Pape rappelle les principes, trop méconnus, qui doivent présider au dénouement de la crise extrêmement grave que traverse actuellement l'Europe. Descendant avec une prudence infinie dans l'application de ces principes aux nécessités de l'heure, le Souverain Pontife fait appel à la bonne volonté des Allemands pour collaborer à l'établissement de leur capacité de paiement et dit aux Alliés que la fixation nouvelle de cette possibilité lui semble essentielle. Le Pape reconnaît que le créancier a droit à de sérieuses garanties, mais il croit pouvoir insinuer que, peut-être, l'usage,

légitime d'ailleurs, de la contrainte par la force, pourrait bien gêner les affaires plus qu'elle ne les arrangerait.

Sur le plan de la justice, le problème est clair : l'Allemagne doit payer. Sur le plan du réel, quelle que soit la culpabilité de l'Allemagne dans la guerre, et depuis l'armistice, l'état de l'Allemagne étant ce qu'il est en ce moment, le Pape semble conseiller à la France et à la Belgique, dans l'intérêt supérieur de l'humanité, et pour réaliser la paix des peuples, de ne pas montrer une intransigeance excessive, parce que, paraît-il croire, cette intransigeance desservira la paix de l'Europe et donc les intérêts français et belges.

Comme catholiques, il nous faut accepter avec reconnaissance et amour ce rappel aux principes, en pénétrer nos vœux et notre conduite. Quant aux applications, le Saint Père laisse nos hommes d'Etat libres d'agir d'après ce qu'ils estimeront l'intérêt de leur pays. Mais dans ce domaine que le Pape laisse libre, ses conseils méritent l'examen le plus approfondi et la plus sérieuse considération, car personne n'aime l'humanité comme le vicaire de Celui qui est mort pour elle.

Il n'y a pas
de
meilleur
CHOCOLAT
que
DUC

CHOCOLAT



DUC ANVERS

MARQUES :

Régal DUC
Lina DUC
José DUC
Minon DUC
Isis DUC

Crédit Général Liégeois

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 60.000.000 Réserves : 17.000.000

Siège Social : LIÈGE, rue Georges Clémenceau, 5

Succursale : BRUXELLES, rue Royale, 68
rue des Colonies, 35

Agences : ANVERS, avenue de France, 119
BRUGES, rue Nicolas Despars, 11
CHARLEROI, Quai de Brabant, 16
COURTRAI, rue de Tournai, 30
MONS, rue de la Station, 16

OSTENDE, Square Marie-José, 1
ROULERS, place Saint-Amand, 29

Bureaux : BRUXELLES-MARITIME,
place Saintelette, 30

VILVORDE, rue de Louvain, 18

FOSSES — GHISTELLES — PONT

A CELLES — SPRIMONT — THOU-

ROUT-FRAMERIES-LENS s/DENDRE

Filiales : CRÉDIT GÉNÉRAL LIÉGEOIS, A. G. Edel-
strasse, 5, à Aix-la-Chapelle.

BANQUE D'EUPEN ET DE MALMEDY,
à Eupen et Malmédy.

*Escompte de valeurs commerciales — Ouverture de Crédit —
Comptes de dépôts — Avances sur titres — Lettres de crédit
et chèques sur les principales villes belges et étrangères.*

*Encaissement de coupons — Ordres de Bourse — Dépôts de titres
— Vérification des tirages à la demande des clients —
Souscriptions aux emprunts d'Etat, de villes, de sociétés, etc.*

LOCATION DE COFFRES-FORTS

CREDIT A L'EXPORTATION ET A L'IMPORTATION

La revue catholique

des idées et des faits

Journal de la Semaine

38, Boulevard Botanique, Bruxelles

Compte-chèque : 48916

Téléphone : 299.45

Conditions de l'abonnement :

Un an 25 francs

Six mois 15 francs

Le numéro 75 centimes

Pour l'étranger, port en sus

Numéros spécimens sur demande

Les yeux qui s'ouvrent

On trouvera tout natu el, maintenant que le Gouvernement a son projet pour résoudre le problème de Gand, que la solution qu'il propose soit examinée ici dans l'esprit qui a présidé à notre campagne.

Nous avons dit et répété que l'essentiel de la question n'est pas l'organisation d'un haut enseignement flamand mais bien l'apaisement des esprits dans la sauvegarde des intérêts religieux et nationaux.

Pour atteindre ce but, il faudra que la solution, quelle qu'elle soit, 1^o soit acceptée par les Flamands, c'est-à-dire par la presque unanimité de leurs mandataires aux Chambres ;

2^o ne crée pas un nouveau centre universitaire neutre, c'est-à-dire en fin de compte anticatholique ;

3^o ne fasse pas de Gand un foyer permanent d'agitations et de luttes. Toute formule de dédoublement complet et surtout toute *expérience* faisant dépendre le maintien de Gand-français de la fréquentation des cours par un certain nombre d'étudiants, mettrait aux prises, à Gand, deux nationalismes exaltés, deux romantismes raciques et culturels. Les intérêts religieux (beaucoup d'étudiants catholiques iraient à Gand-neutre pour défendre la « cause »), et l'unité nationale en pâtiraient gravement.

A notre humble avis, *les choses étant ce qu'elles sont*, la moins mauvaise des solutions eût été, en l'an de grâce 1923, et après toutes les occasions qu'on a laissées passer : Gand-flamand purement et simplement (le dédoublement des Écoles spéciales excepté).

La Chambre vota Gand-flamand, mais en y ajoutant l'obligation de 60 heures de français. Les Wallons, les Bruxellois, les « fransquillons » des Flandres étaient partis en guerre — et quelle guerre! — pour le maintien intégral de Gand-français.

Ce fut au point de vue national comme au point de vue catholique une lourde, une très lourde faute, due surtout à l'effarante ignorance de l'état des esprits en pays flamand.

La bataille reprit au Sénat. Toutes les combinaisons possibles furent tentées. Celle de M. de Broqueville l'a'il it aboutir. Elle avait sur le projet de la Chambre le grand avantage de ne pas *imposer* le français aux Flamands. Cette contrainte linguistique, étant donné surtout l'excitation actuelle des esprits est une erreur de psychologie. L'intellectuel flamand connaîtra toujours le français. Toutefois ne lui imposez rien en ce moment, vous risquez d'obtenir un résultat diamétralement opposé à celui que vous cherchez.

Mais si le projet de Broqueville permettait de faire toutes ses études en flamand, il permettait aussi de devenir, à Gand, avocat en français. Deux populations estudiantines auraient vécu côte à côte. Le danger de lutte demeurerait. D'autre part, des pêcheurs en eau trouble n'auraient-ils pas essayé de faire croire au peuple flamand, chauffé à blanc pour Gand-Flamand, que, la victoire n'étant qu'incomplète, il fallait continuer à lutter jusqu'à l'exclusion totale du français ? Et pour leur tenir tête, les « fransquillons » eussent certainement fait cam-

pagne pour amener le plus d'étudiants possible dans ce qui serait resté de l'université française.

L'agitation sentimentale qu'il importe *avant tout* d'apaiser risquait d'être entretenue et exploitée. Il est permis de croire qu'à tout prendre les 60 heures de français du projet de la Chambre étaient moins dangereuses à cet égard que le maintien, à Gand, de certaines études complètes en français (avocat, docteur en sciences physiques et mathématiques et docteur en philologie classique).

* * *

Le projet de Broqueville échoua à quelques voix et le Gouvernement remit sa démission au Roi. Il n'y avait plus, pour sortir du chaos, qu'à faire acte d'autorité et à proposer une solution gouvernementale. On peut regretter que les circonstances n'aient pas permis à M. Theunis de nettoyer la situation, de percer l'abcès et d'imposer Gand-flamand.

C'eût été la guérison rapide d'une plaie profonde.

La solution du Gouvernement consacre le principe de Gand-flamand. Les Écoles spéciales sont évidemment dédoublées. Dans les quatre facultés, deux régimes sont prévus. L'un, français, impose les 2/3 des cours en français et le 1/3 en flamand ; l'autre, flamand, les 2/3 des cours en flamand et le 1/3 en français. Les cours autres que ceux des quatre facultés ne se donneront qu'en flamand. De plus il sera établi à Gand une école des mines flamande.

On dit ce projet assuré d'une majorité aux Chambres, bon nombre d'adversaires en étant venus — enfin ! — à comprendre que « pour éviter pire » il leur fallait renoncer à toute intransigence farouche et passionnée.

Rien de plus significatif à cet égard que l'article de M. Paul Hymans dans le *Soir* du 2 juillet et celui de M. Neuray dans la *Nation Belge* du lendemain.

Ce bon M. Neuray, qui, dernièrement encore, clouait au pilori quiconque parlait de supprimer, en tout ou en partie, l'université française et qui a, pendant des mois, fait tout ce qu'il était possible de faire pour amener l'une partie du pays contre l'autre, traitant de traîtres ceux qui pensaient autrement que lui, ce bon M. Neuray, à sont tour, trahit ! Il sacrifie ce que hier encore il proclamait intangible — et en quels termes ! — et il le sacrifie, pour rétablir la paix intérieure et sauver l'unité nationale. Pour éviter un mal plus grand, et bien que la formule proposée ne soit pas l'idéal, le directeur de la *Nation Belge* accepte le principe de Gand-flamand ! Il serait sans doute cruel de rappeler que nous répétons cela depuis des mois ?... Il faut dire pourtant à ceux qui, comme M. Hymans ou M. Neuray, prétendent diriger des fractions imposantes de l'opinion belge et monopoliser, ou à peu près, le patriotisme, il faut dire qu'il leur a fallu, pour voir clair, exciter les passions, semer les haines, mettre en péril la paix intérieure et l'unité nationale, tout cela pour aboutir à penser exactement ce qu'ont pensé, dès le début, ceux qui connaissaient l'état réel

des choses. S'ils s'étaient donné la peine de faire, ou de faire faire, une enquête impartiale, s'ils avaient agi moins étourdiment, ils eussent épargné au pays, qu'ils auraient éclairé, la triste expérience qu'ils lui ont imposée. Il est trop facile de s'en tirer en regrettant qu'on n'ait pu entraîner la majorité. Quand on a la responsabilité de ces Messieurs, on ne s'engage pas à la légère dans des campagnes meurtrières pour la Patrie.

* * *

Que penser du projet gouvernemental ?

M. Neuray prétend qu'il sauvegarde l'essentiel de la cause qu'il a défendue « à savoir la primauté de la culture française en Belgique et ses droits traditionnels en Flandre ». Cela, c'est pour dorer la pilule et cacher la volte-face, mais cela aussi est parfaitement inintelligible. Peu importe d'ailleurs.

Peut-être que la situation parlementaire ne permet pas une solution très différente de celle que l'on propose. Les longues palabres qui ont précédé la résurrection du cabinet Theunis, porteraient à le croire. En ce cas, il n'y a qu'à s'incliner. Mais il reste permis d'exprimer des craintes et des regrets.

On veut pacifier les esprits. Le peuple flamand se rendra-t-il compte qu'il a : Gand-flamand ? Ne pourra-t-on pas le convaincre qu'il n'en a qu'une partie ? Les extrémistes n'essayeront-ils pas d'entretenir une agitation qui est leur seul atout ? Le régionalisme exagéré que l'on veut, à juste titre, combattre, ne le renforce-t-on pas ?

Gand-flamand purement et simplement, eut empêché le mouvement régionaliste de gagner en extension et en profondeur. On lui enlevait ce par quoi il tenait les masses : l'idée que Gand-flamand conduirait à je ne sais quel Paradis. Le bon peuple flamand, si catholique encore, et dont le bon sens est remarquable, se fût vite aperçu qu'il s'était échauffé un peu trop pour Gand-flamand et neutre. L'exaltation tombée, les passions calmées, les extrémistes eussent eu très difficile de rebourrer à nouveau des crânes, trop heureux d'être débourrés !

Et puis et surtout, le projet gouvernemental a un côté odieux : la contrainte linguistique !

Pour sauver la liberté, on inaugure la contrainte. Les Flamands demandent de faire leurs études en flamand : on leur impose 1/3 de cours en français. Il est certain que le mouvement pour l'obtention du droit de faire toutes ses études en flamand rebondira. L'agitation continuera avec, très certainement, la victoire finale au bout. Et la Belgique souffrira de la prolongation de la lutte !...

D'autre part, ceux qui voudront étudier en français à Gand devront subir le 1/3 des cours en flamand. Ou nous nous trompons fort, ou ce régime va éloigner de Gand l'immense majorité des flamands d'expression française. Ils iront à Louvain, à Bruxelles ou à Liège. Ceux qui connaîtront assez le flamand pour suivre avec fruit des cours scientifiques en flamand seront des flamingants qui, alors, choisiront le régime flamand. Et il est probable qu'on aboutira, en fait, à la situation que voulait instaurer, en droit, le projet voté à la Chambre, avec au lieu de 60 heures de français, le 1/3 des cours en français.

Nous ne demandons qu'à nous tromper, mais nous croyons que le projet gouvernemental aboutira à la désertion de l'Université de Gand, par les étudiants « français. »

Répétons-le, si, aux Chambres, il n'y a de majorité que pour une formule de ce genre, il n'y a qu'à accepter le fait, tout en

le déplorant. Mais tout comme on pouvait prévoir, il y a près d'un an, qu'il faudrait nécessairement en arriver à sacrifier, dans l'intérêt supérieur de la Religion et de la Patrie, le principe de Gand-français, on peut prédire déjà que le projet gouvernemental laissera le problème ouvert et que, dans quelques années, il se reposera à nouveau.

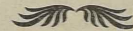
* * *

Que l'on nous permette de nous féliciter d'avoir osé, dans une question aussi passionnément débattue, prendre position et heurter de front, du moins au début, l'opinion de l'immense majorité de nos lecteurs. Il eût été plus facile de s'abstenir. Il eût été plus... profitable de se joindre à la presque unanimité de la presse d'expression française et de contribuer à exciter les esprits.

Nous pouvons nous rendre le témoignage d'avoir, dès le premier jour où le problème s'est posé devant l'opinion publique, défendu la solution à laquelle nous étions persuadés que se rallieraient finalement tous les Belges qui aiment leur pays. Les événements nous donnent raison.

Nous nous réjouissons sincèrement de la... « conversion » de ceux qui n'avaient pas assez d'épithètes pour qualifier notre attitude, mais nous ne pouvons pas ne pas regretter le mal immense qu'ont fait ces mauvais bergers. Quand on se pique de conduire ses compatriotes ou de jouer un rôle de premier plan dans l'État, il faut n'abandonner jamais ni le bon bout de la raison ni le sens des réalités ; et, avant de souhaiter, comme l'écrit M. Neuray, « que les esprits s'apaisent », « que les camps ennemis se rapprochent et se réconcilient », il faudrait avoir eu toujours le souci d'apaiser les querelles au lieu de les envenimer...

Abbé R. G. VAN DEN HOUT.



Quelques réflexions à propos du projet de loi de Défense Sociale (1)

Le projet en question et l'exposé des motifs sont entièrement basés sur quelques affirmations considérées comme irréfutables. Le sont-elles réellement ?

La première est la suivante :

« Quant aux déséquilibrés et aux insuffisants mentaux, dont la responsabilité est partielle, les tribunaux se trouvent fort embarrassés en présence du silence de la loi, et leur seule ressource est de faire application aux prévenus de circonstances atténuantes déduites de leur moindre responsabilité ; ils les condamnent à des peines moindres que celles qu'ils eussent encourues s'ils avaient été complètement sains d'esprit ; en sorte que ces malades, non guéris par leur détention, et partant plus dangereux, sont prématurément rendus à la vie sociale ».

M. Bertrand remarque à ce propos :

« D'abord, y a-t-il vraiment urgence à les classer à part dans la législation criminelle ? N'est-ce pas précisément parce que les magistrats — qui se désintéressent des condamnés à peu près comme une poule des œufs qu'elle a pondus — ne connaissent pas assez les prisons, qu'ils hésitent à appliquer le code dans toute sa rigueur aux délinquants à responsabilité limitée ? L'individualisation de la peine telle

(1) Voir la *Revue catholique des idées et des faits* du 29 juin 1923.

qu'elle se pratique dans nos établissements, grâce au régime de la séparation, qui peut être mitigé par diverses mesures, et à la libération conditionnelle, ne répond-elle pas aux desiderata proposés, qui sont de ménager le coupable et de garantir la société contre de nouveaux attentats ? Y a-t-il une différence si grande entre un internement « renouvelable », comme dans le projet, et une incarcération plus longue susceptible d'abréviation ? Entre les deux, n'est-ce pas la dernière qui donne le plus de sécurité ? Où a-t-on vu que les anormaux récidivent plus fréquemment que les autres ? Où sont les statistiques belges qui le prouvent ? Nous en avons fait une dans notre rayon : il en résulte que la grosse récidive des anormaux, sous la législation et la jurisprudence actuelles, est inférieure à celle des normaux. La libération conditionnelle a favorisé indistinctement, jusqu'en ces derniers temps, les normaux et les anormaux, — qui, d'après les estimations les plus modérées, se trouveraient dans les prisons en proportion de 20 % au moins, — et il y a eu, pour tout le pays 5 % de réintégrations, 4 % à la prison centrale de Louvain, qui, d'après les données lombrosiennes, doit être la cour des miracles des infirmités mentales.

Le fait que, de temps à autre, un aliéné, relâché à tort par le médecin de son asile, commet un crime retentissant (que l'on s'expliquerait peut-être si l'on en connaissait les dessous) n'infirmé en rien ces constatations d'ensemble : il arrive que les hommes se trompent, et cela arrivera encore dans les institutions scientifiques que l'on veut créer. Aucun attentat individuel ne légitimera, en tout cas, la séquestration, au delà de certaines limites, de catégories entières d'individus qui ne sont pas des déments, sur la base d'un fait délictueux qui ne s'est pas reproduit.

Une question importante est de savoir à quel régime spécial seront soumis les anormaux. L'art. 6 du projet dit : « dans un des établissements spéciaux déterminés et organisés par le gouvernement ».

L'exposé des motifs ne donne à ce sujet aucune précision. Il serait pourtant élémentaire qu'on fasse connaître comment le Conseil supérieur des Prisons conçoit ces établissements spéciaux.

Car il est pourtant inadmissible, dit également M. Bertrand, que la législation institue des mesures coercitives nouvelles sans indiquer exactement en quoi elles consistent, que les tribunaux prononcent des sentences dont ils ignorent la portée exacte et que le gouvernement construise des établissements spéciaux sans savoir ce qu'il y fera. Il faudra prouver, au préalable, que la nouvelle méthode est efficace. Si l'on n'a pas de données à cet égard, c'est folie que d'en généraliser l'application, d'emblée par une loi. Rappelons à ce sujet, que le régime cellulaire n'a été rendu légal en Belgique, qu'après plus de trente années d'épreuve.

Des réflexions analogues ayant été émises au Conseil supérieur des Prisons, M. le procureur général Servais s'est contenté de dire qu'il faudra des établissements spéciaux. « Ne discutons pas, disait-il, sur le point de savoir comment le gouvernement organisera ces établissements. »

Sur quoi M. Bertrand conclut :

« Le projet étant muet sur la nature des établissements, le juge ne saura donc pas même où il envoie son homme, dans un asile d'aliénés ou dans une prison.

Qu'on nous pardonne cette appréciation, mais il nous semble qu'il y a là une énormité, et l'on voit bien que la toge est occupée à céder au... crâniomètre, car nous tombons en plein dans l'arbitraire. »

Nous avons déjà signalé le fait très important que le projet considère les anormaux comme des malades à guérir, et non plus comme des coupables, à punir, et cela parce que leur responsabilité est partielle. Tout le monde sera d'accord pour admettre qu'il faut pour eux un minimum de châtement. Mais on ne peut pas confondre châtement et intimidation. D'autre part, on ne peut pas perdre de vue que qui dit responsabilité partielle dit responsabilité quand même. Qu'on médite donc ce que l'homme d'expérience qu'est M. Bertrand dit à ce sujet :

« Quant à l'anormal, au déséquilibré ou à l'insuffisant, c'est non moins abusivement qu'il est mis, par le projet, sur le même pied que le dément pur. Son état ne l'exonère pas de la responsabilité, et tant que celle-ci forme la base de la répression générale, la justice ne peut le traiter en malade, comme on le propose, sans faillir à sa mission.

Les psychiatres eux-mêmes — à plus forte raison les juristes — sont loin d'être d'accord sur les mesures dont doivent être l'objet les délinquants à responsabilité limitée.

Nous lisons dans un manuel récent que plusieurs se prononcent pour l'intimidation avant tout. C'est seulement lorsque celle-ci a défi-

nitivement échoué qu'ils admettent, pour eux, le traitement de l'irresponsable, et l'internement sans limite fixe. La plupart sont partisans de remettre la décision sur la libération des anormaux à des magistrats, et non à des médecins ; cela a été voté dans des congrès.

Cette manière de voir confirme la nôtre.

La perspective d'être traités en malades, jointe à la brièveté relative de l'internement en ce qui concerne les auteurs de crimes, va énerver considérablement la répression vis-à-vis de tous ceux qui sont ou qui se croient anormaux ou s'imaginent pouvoir se faire passer pour l'être. C'est précisément pour cette catégorie d'individus que la menace de la peine est le plus efficace : comme tous les esprits faibles ils obéissent moins au raisonnement qu'à la crainte. Et c'est pour eux que l'on irait supprimer l'épouvantail du Code pénal et l'appareil pénitentiaire !

Et que l'on ne vienne pas arguer des prolongements — bien problématiques ! — qui pourront être apportés à la mesure primitive. Le malfaiteur n'envisage jamais que le minimum des risques ; plus il est obtus, plus il faut, pour l'arrêter, que le taux auquel sera inévitablement taxé son acte lui paraisse élevé.

L'horreur que le crime inspire est liée intimement à l'horreur du châtement, à l'horreur de la prison. Est-on certain que les avantages d'un régime spécial compenseront l'affaiblissement que la bifurcation de l'action répressive va causer dans le front des institutions ? Il n'est pas, a dit un criminaliste, d'erreur plus funeste en droit criminel que de substituer au point de vue de la menace, celui de l'effet de la peine. Cette sentence est peut-être plus juste en ce qui concerne les anormaux que les autres. »

Examinons maintenant la durée de l'internement et la procédure de la condamnation.

Le Chapitre IV est consacré à la durée de l'internement et à l'élargissement des internés.

« ART. 17. — L'internement est ordonné pour cinq ans ; ce délai est porté à dix ans si le fait commis par l'interné était punissable des travaux forcés, de la détention extraordinaire ou perpétuelle ; il est porté à quinze ans si le fait était punissable de la peine de mort.

ART. 18. — Lorsque l'état mental de l'interné est suffisamment amendé pour qu'il y ait lieu de croire qu'il ne constitue plus un danger social, la commission prévue au Chapitre III ordonne son élargissement.

ART. 19. — L'élargissement d'un interné peut être ordonné à titre d'essai, mais, dans ce cas, il reste soumis pendant un an au moins à une surveillance psychiatrique dont la durée et les modalités sont fixées par la décision d'élargissement.

S'il ne donne plus de signes de trouble mental, son élargissement devient définitif. Au cas contraire, ou s'il ne se soumet pas régulièrement à l'observation psychiatrique, il est, sur réquisitoire du procureur du roi de l'arrondissement dans lequel il est trouvé, réintégré à l'annexe psychiatrique où il a été précédemment interné pour être procédé conformément à l'article 12.

ART. 20. — Si l'élargissement n'a pas été ordonné par la commission, le procureur du roi a la faculté, avant l'expiration des délais fixés à l'article 17, de faire soumettre la procédure à la juridiction qui a ordonné l'internement.

Cette juridiction peut ordonner la prorogation de la mesure après avoir pris, notamment, l'avis du médecin chef de service de l'annexe psychiatrique ; la prorogation peut être renouvelée de la même manière.

La cour d'assises statue sans l'intervention du jury. »

Les petits délinquants ne sont donc pas ménagés dans le projet. « A la moindre peccadille, dit avec raison M. Bertrand, ils devront, s'ils sont déclarés anormaux, être envoyés à l'établissement spécial pour cinq ans ! M. le procureur général Servais a exprimé l'avis qu'on ne trouverait pas trois députés pour voter la loi si elle s'appliquait aux condamnés de police. Or ceux-ci, par suite du cumul, ont parfois des mois d'emprisonnement à subir. Gageons qu'on n'en trouvera pas six, dans le pays de modération dont nous sommes, pour adopter ces mesures draconiennes vis-à-vis des petits correctionnels. Rien que la mise en observation comme anormal impliquerait déjà une détention prolongée pouvant durer trois mois et même six. On ne doit d'ailleurs pas perdre de vue que la plupart des individus qui sont poursuivis en correctionnelle restent en liberté jusqu'après le jugement ; pour pou-

voir ordonner leur mise en observation il faudrait d'abord les mettre en état d'arrestation, décision grave à laquelle la conscience professionnelle des magistrats aura peine à se résoudre... et ainsi la loi risque fort de rester lettre morte pour les trois quarts des délinquants qu'elle vise.

L'exposé des motifs dit lui-même qu'appliquer des mesures de longue durée pour des peccadilles eût été imiter l'ancien Régime. Ce sera également, nous en sommes convaincu, l'avis des juges belges, dont le projet méconnaît étrangement la mentalité.

Le Chapitre II, traitant de l'internement des inculpés, contient des points qui doivent particulièrement retenir notre attention.

« ART. 6. — Les juridictions d'instruction et de jugement peuvent ordonner l'internement immédiat, dans un des établissements spéciaux déterminés et organisés par le gouvernement, de l'inculpé qui a commis un fait qualifié crime ou délit et qui est en état de démence, d'insuffisance ou de déséquilibre mental; cette mesure doit être ordonnée si l'inculpé en état de démence, d'insuffisance ou de déséquilibre mental, a déjà été interné pendant un an ou plus ou s'il a subi une condamnation antérieure à un emprisonnement d'un an ou plus.

La décision indique la durée de l'internement qui est de cinq, dix ou quinze années suivant les distinctions établies à l'article 17.

ART. 7. — Les décisions de la chambre du conseil ordonnant ou refusant l'internement sont susceptibles d'appel devant la chambre des mises en accusation. Si l'inculpé le demande, celle-ci entend les témoins et ordonne la publicité des débats, sous réserve de l'application de l'article 96 de la Constitution. »

A ce propos l'exposé des motifs explique :

« L'art. 6 a donc donné à la juridiction d'instruction le pouvoir de prononcer l'internement; mais il a fallu étendre aux décisions des juridictions d'instruction les garanties dont sont entourées les décisions des juridictions de jugement; ces garanties sont contenues dans l'article 7; ce sont d'abord l'appel, ensuite l'audition des témoins et la publicité des débats; ces deux dernières n'existent que devant la juridiction d'appel et pour autant que l'inculpé les réclame.

Dans la plupart des cas la décision d'internement rendue à huis clos en première instance, sera acceptée par l'inculpé en aveu dont les tares héréditaires ou les vices auront ainsi échappé à la malignité publique; mais il peut se faire qu'un inculpé protestant de son innocence désire voir plaider son procès au grand jour; cette satisfaction doit pouvoir lui être donnée. »

C'est donc la suppression de la publicité des débats en faveur des anormaux, « afin de ne pas dévoiler leurs tares mentales et leurs vices ».

A première vue cette attention paraît des plus louables. Mais il faut examiner son fondement et ses répercussions probables.

« Ce scrupule, dit M. Bertrand, nous paraît, du moins en ce qui concerne l'anormal proprement dit, tout à fait mal fondé, si empreint qu'il soit de cet humanitarisme qui, en hypnotisant des esprits généreux, sert aujourd'hui à faire passer les plus grosses inconséquences doctrinales ou pratiques. Il est, au contraire, à notre sens, absolument nécessaire que ces tares soient dévoilées, afin que la conscience publique ait ses apaisements sur l'exception juridique dont bénéficiera le délinquant. Quand il s'agira d'un crime — et c'est surtout en matière criminelle que la question d'anormalité sera posée — on verra les coupables faire tous leurs efforts pour échapper à la juridiction commune. Et comme il est évident que, quelles que soient les idées philosophiques sur la responsabilité, le bon sens vulgaire attribuera toujours une fêtrissure à la peine, parce qu'elle est la reconnaissance publique de la faute, les familles qui tiennent à leur réputation préféreront voir leurs membres déclarés anormaux que criminels. Ils n'auront déjà que trop de raisons pour orienter la défense dans ce sens; leur concéder le huis clos, ce serait mettre le comble à la méfiance du peuple vis-à-vis de cette justice nouvelle, et lorsqu'un homme de la classe aisée, soutenu par un avocat en renom et par un savant expert payé de ses deniers, se trouverait en cause, fort peu de gens pourraient se défendre de soupçonner les juges. »

En lisant cela, on ne peut non plus se défendre de songer à plusieurs causes célèbres des dernières années, et de croire que, si le projet actuel avait été en vigueur, les choses se seraient passées comme l'indique M. Bertrand, mais non sans entraîner aux yeux du public le discrédit de la justice.

Après cet exposé, M. Bertrand pose encore quelques questions qui

auront déjà surgi chez beaucoup de nos lecteurs. A-t-on étudié et comparé les législations étrangères concernant le traitement pénitentiaire des anormaux? En tout cas, l'exposé des motifs ne mentionne rien à cet égard.

Ensuite c'est un fait certain que nos prisons se dépeuplent. On songe même, au dire de certains journaux, à désaffecter des prisons en Belgique. Est-ce alors le moment de construire ou d'organiser des prisons nouvelles?

Écoutons encore ce que déclare M. Bertrand au sujet de l'efficacité des prisons-asiles en question :

« Nullement hostile en principe à la création de la prison-asile, qui aurait d'ailleurs pour effet d'écrémer la population pénitentiaire de ses éléments les plus indésirables, nous trouvons cette solution de moins en moins recommandable depuis que nous en envisageons les modalités. A voir la pauvreté du régime dans les annexes psychiatriques, excellentes peut-être pour des observations brèves, nous craignons vivement que la prison asile ne soit qu'une prison ordinaire plus ou moins dégradée. Y aura-t-il moins d'inconvénients à réunir les anormaux qu'il n'y en a à faire vivre ensemble les aliénés ou les épileptiques? Même à son point de vue, l'anormal ne se trouverait-il pas généralement mieux dans une maison pénitentiaire où il n'a de contact qu'avec des éléments sains, où, entraîné dans l'orbite de l'activité générale, il a le choix entre les genres d'application divers, où, notamment, des corvées au potager, dans le service domestique, etc., peuvent lui être réservées? Il peut y recevoir, comme cela se fait maintenant, les soins d'un spécialiste; il peut, — comme cela s'est toujours fait — être, en cas de nécessité, soustrait à la vie cellulaire quand celui-ci le juge utile. Qu'aura-t-il de plus dans un établissement spécial? Il ne restera même pas la ressource de le transférer ailleurs pour le faire changer d'air et de milieu; il sera, en fait de par l'éloignement, privé des visites de sa famille, et il se verra soumis au compagnonnage démoralisant d'autres dégénérés de son espèce, de toute condition et de toute moralité, quelle que soit, à lui, sa condition sociale, son éducation et sa dignité naturelle! »

Après tout cela il reste une dernière question.

Y a-t-il donc tant d'anormaux qui parcourent nos rues en méditant un crime? Une loi de défense sociale est-elle vraiment si urgente, qu'il faille la promulguer sans qu'une expérience ait été tentée et sans que l'on sache exactement comment on l'appliquera?

Certes non! En voici une preuve :

« Nous avons voulu savoir, dit enfin M. Bertrand, combien de fois l'atténuation de responsabilité était admise par les tribunaux, dans la jurisprudence actuelle : d'après les notices des parquets aux bulletins statistiques, qui doivent indiquer éventuellement les motifs d'indulgence qui ont été pris en considération par les juges, ce ne serait pas deux fois sur cent. Vraiment est-ce qu'il faut absolument, pour ces *rari nantes*, pour ces quatre pelés et un tondu, édifier, avec des prologes solennels et retentissants, des lois particulières, qui introduiraient dans notre arsenal répressif un dangereux élément d'abatardissement? »

Nous traiterons plus tard des parties du projet qui concernent les récidivistes et les délinquants mineurs.

Inutile d'indiquer entretemps les conclusions qui s'imposent à l'égard de ce projet de loi. Elles ressortent assez clairement de l'exposé ci-dessus.

EDMOND RUBBENS,
Membre de la Chambre des Représentants.



On s'abonne

à

La revue catholique
des idées et des faits

38, Boulevard Botanique, Bruxelles

Un an 25 francs; six mois 15 francs

Orthographe !

Que cette parfaite orthographe, si on ne la possède par usage et d'enfance, est donc rare !

SAINTE-BEUVE.

Ottenos ! Otenthos ! Otenthots ! Authentaux !

Ces vocables à l'allure exotique, ne les cherchez ni dans Littré, ni dans Larousse, ni dans le dictionnaire de l'Académie, ni ici, ni ailleurs. Introuvables ! Moi, cependant, je les ai découverts en des copies de mes élèves, au mois de juin de l'année de grâce... Le millésime, je le biffe. Mais, je vous l'affirme, je n'ai rien enjolivé, rien embelli. Donc j'avais donné à développer la pensée suivante de Chamfort : « Les coutumes les plus absurdes, les étiquettes les plus ridicules, sont en France et ailleurs sous la protection de ce mot : *c'est l'usage*. C'est précisément ce même mot que répondent les *Hottentots*, quand les Européens leur demandent pourquoi ils mangent des sauterelles, pourquoi ils dévorent la vermine dont ils sont convertis. Ils disent aussi : *c'est l'usage* ». — *Maximes et Pensées*, édition Crès, p. 84.

Pauvres « *Hottentots* » ! Leur nom a-t-il été massacré ! Et ce n'est pas la seule victime : j'ai trouvé *au paravent* pour *au paravant*, *opignon* pour *opinion* et autres cas de... téra-tologie ! Oui, nos jeunes gens d'aujourd'hui se relâchent sur la forme ; ils écrivent comme cela leur vient ou, mieux encore, comme cela leur chante ; on dirait même qu'ils y mettent de la gageure et qu'ils s'appliquent à détenir un « record ». — Excusez-moi d'infliger à vos yeux le supplice de ce vilain mot. — Le mal se fait sentir jusque parmi les étudiants de nos Universités. Le président de l'Association catholique de la Jeunesse Belge écrivait à la *Revue catholique des idées et des faits*, le 4 mai 1923, p. 31 : « Les professeurs se plaignent de la décadence du langage chez leurs élèves. Même devenus universitaires, beaucoup de ces jeunes modernes, en effet, se posent vis-à-vis de l'orthographe dans un libéralisme entier ». Comme M. Giovanni Hoyois a raison !

Mais puisque le français subit de si fâcheuses détériorations matérielles, puisque ce n'est pas rareté de rencontrer de ces monstres à la « authentaux » et qu'ils sont beaucoup qui ne rougissent point d'écrire comme ça, j'ai cru qu'il ne serait pas hors de propos de crier : *Corrigeons-nous !*

Si je vous ennuye, ne m'en veuillez pas et n'hésitez pas à vous en prendre à Sainte-Beuve, à Veuillot, à Jules Lemaître ; en effet, ma chronique d'aujourd'hui ne sera qu'un chapelet de citations et de fautes enfilées : le fil, c'est tout ce que je fournirai, sans plus.

* * *

En 1867, Sainte-Beuve a écrit sur l'orthographe une lettre que je voudrais pouvoir incruster, en caractères indélébiles, dans la mémoire de tous les élèves. — *Causeries du Lundi*, t. XI, pp. 426-431. — Comme il m'est impossible de la citer tout du long, je me bornerai à en extraire les parties essentielles.

Sainte-Beuve doit reconnaître que le dix-septième siècle n'était pas scrupuleux sur ce chapitre. Les grandes dames avaient une « orthographe de cuisinière ». « Madame de Bregy, nous apprend l'illustre critique des *Lundis*, une nièce du savant

Saumaise, une précieuse des plus qualifiées..., félicitant un jour Madame de Sablé sur son esprit à la fois et sur son potage qui était en renom, trouvait moyen de lui dire qu'elle quitterait volontiers tous les mets du plus magnifique repas de la Cour pour une assiettée de ce potage, à la condition de l'écouter tout en en mangeant ; cela est flatteur et spirituel, mais elle l'écrivait en ces termes impossibles, dont je ne veux rien dérober :

... *Aujourd'hui la Rayne et madame de Toscane vont à Saint-Clou don la naturelle bauté sera reausé de toute les musiqe possible et d'un repas magnifique don je quitterais tous les gous pour une écuèle non pas de nantille, mes pour une de vostre potage ; rien n'étant si délisieux que d'an manger an vous écou-tan parler.*

Une *écuele de nantille*, pour un *plat de lentilles*, et le reste : qu'en dites-vous ?

Et voilà, conclut Sainte-Beuve, le bel esprit de ces grandes dames, dans tout le scandale du texte. Cette lettre, qui n'est que l'échantillon de beaucoup d'autres, est datée du 19 septembre 1675 » (1).

* * *

Les grandes dames de nos jours ne se permettent plus de ces négligences de tenue. Toutefois... Tenez, avez-vous jamais lu la correspondance de la comtesse de Robersart ? Elle a été publiée par L. Veuillot, à l'insu de l'auteur, sous le titre de : *Lettres d'Espagne*. La préface, écrite par Veuillot d'une plume d'or, est une pure merveille. « Pour m'être conduit en larron, avoue le grand prosateur, je n'ai pas laissé d'agir en galant homme... Il y avait des caprices d'orthographe assez violents, qui pouvaient être du fait du copiste, qui étaient probablement du vôtre, je les ai redressés. Ce n'est pas que j'estime infiniment l'orthographe, et je me suis assuré maintes fois que les femmes, qui ont au plus degré le don d'écrire, étaient légères là-dessus, comme il se pourrait que les plus élégantes fussent de médiocres couturières ; mais c'est devant les fautes d'orthographe que les grandes oreilles se hérissent et deviennent des baïonnettes qui veulent tout percer. Je leur ai ôté ce scandale. »

* * *

Si parva licet componere magnis...

Tout chétif que je suis, j'ai rendu un service du même genre à L. Veuillot. En 1914, mon ami Othon de Bogaert a fait paraître à la *Revue Générale* des lettres de Veuillot au comte du Val de Beaulieu. J'ai eu le grand honneur de les copier en vue de l'impression. « Il y avait des caprices d'orthographe » ; pas nombreux ; « je les ai redressés ». Car, de nos jours, on est sévère à ces sortes de fautes.

* * *

Sainte-Beuve les a en abomination.

« L'orthographe, continue-t-il dans sa lettre, c'est le nécessaire pour quiconque écrit. C'est en même temps la chose la plus délicate à conseiller, parce qu'il est de politesse qu'on la présuppose. Addison a dit que la propreté est une demi-virtu. Mais c'est aux mamans et aux bonnes de la faire pratiquer aux enfants ; il semble superflu et il est presque de mauvais

(1) Sur l'orthographe du XVII^e siècle, voir FERDINAND BRUNOT : *Histoire de la langue française*, des origines à 1900, t. IV, première partie, pp. 83-165.

gout à un moraliste de venir la conseiller. On dira encore à une femme : *Soyez élégante* ; mais comment lui dire : *Soyez propre* ? Eh bien ! l'orthographe est la propreté du style.

Personne, aujourd'hui, ne veut se passer d'orthographe. C'est un signe de première éducation... Rien, à mes yeux, ne trahit son homme comme une faute d'orthographe. C'est presque toujours par une faute d'orthographe qu'on laisse passer le bout de l'oreille. »

* * *

Le bout de l'oreille ! Mes chers amis, cherchez donc dans La Fontaine le gracieux animal qui le laissait passer...

* * *

« Tout dit a son contredit », selon le proverbe. Jules Lemaitre n'a pas les mêmes sévérités. Il inclinerait, pour un peu, à des indulgences excessives. Il s'est ouvert là-dessus en ses malicieux « billets à sa cousine ».

« A mesure que l'orthographe devenait plus inepte, lui écrivait-elle, elle était plus vénérée. On y attache aujourd'hui une importance extraordinaire... »

Sans vous flatter, ma cousine, vous êtes une des rares personnes qui ayez résisté à ce mouvement et qui ayez gardé là-dessus l'honnête liberté de nos grand'mères. Je vois que vous écrivez *rytme*, *assomant*, *dizième* et que vous supprimez tranquillement le plupart des accents graves et des accents circonflexes.

Eh bien ! je vais vous apprendre une grande nouvelle. J'ai tout lieu d'espérer que dans quelque temps, vous ne ferez plus de fautes d'orthographe.

Non parce que vous l'aurez apprise, mais parce qu'on l'aura modifiée pour vous.

L'homme de bien qui a entrepris cette réforme est M. Louis Havet, professeur au Collège de France... Ses vœux sont modestes. Il demande la suppression des accents muets (*Où*, *là*, *gîte*, qu'il *fût* et d'autres signes muets comme *h* dans *rythme*, *o* dans *jaon*), celle des consonnes redoublées (on écrirait *honneur* par un *n* simple comme dans *honorer*) ; enfin, un retour à l'uniformité et que, par exemple, on écrive *dixième* comme *dizaine* et le pluriel *genoux* comme le pluriel *fous*. — *Les Contemporains*, huitième série, p. 217.

* * *

J. Lemaitre a peut-être raison. Mais...

1° L'Académie, à qui M. Louis Havet écrivait en 1889, n'a toujours rien décidé.

J'imite de Conrart le silence prudent,

ce vers de Boileau pourrait être la devise des « quarante immortels ». Elle a reçu le mot *engueulade*, le vilain mot *interview*. Le reste, l'unification de l'orthographe, peu lui chaut, semble-t-il.

2° Le monde officiel continue à être de la plus stricte observance orthographique. L'orthographe, à son goût, vaut mieux que le style.

Le monde officiel ne ressemble pas mal à ce militaire de Jean Drault qui crachait cet apophtegme : Plutôt des bretelles sans pantalon, qu'un pantalon sans bretelles !

3° Sans doute Louis XIV, le grand Louis XIV, avait une orthographe à vous faire dresser les cheveux sur la tête : Les

roys sont souvent obligés *affaire* (à faire). *Jay soujerplusieurennées* (J'ai souffert plusieurs années). Un roy *quinaist* pas malheureux (Un roi qui n'est pas...)

Lisez donc dans Brunot — *Histoire de la langue française*, t. IV, première partie, pp. 150 et suivantes — les spécimens orthographiques du grand siècle. C'est à rendre des points à mes chers amis de Rhétorique, les patrons des « authentaux ».

Mais à l'époque de Louis XIV on portait aussi des perruques et des canons et des dentelles... Aujourd'hui, cela se porte encore, les jours de Carnaval. En dehors de ces jours, c'est formellement interdit. Eh bien ! qu'on interdise tout Carnaval d'orthographe ! Cela devrait être chaudement appuyé par tous les professeurs (1). Car,

4° l'orthographe est une des meilleures disciplines d'attention et de volonté, et, à une époque où les caractères sont fléchissants, tour à tour mobiles comme le sable ou fuyants comme l'air, ne négligeons, nous les éducateurs de la jeunesse, aucun moyen susceptible de les fortifier et de les tremper.

JOSEPH DEHARVENG, S. J.



Menus propos sur l'art de se moquer du monde (2)

Aux environs de la Pentecôte, Bernoville me prit par le bras et me dit :

— Paul, mon mono-Paul, mon bienheureux, mon incomparable, vous cherchez des sujets, je vais vous en donner un. Faites donc la Semaine des Écrivains Catholiques, telle que — vous le verrez de vos yeux. Ouvrez-les bien. Vous comprenez ce que je veux dire ? Des croquis d'audience, à la plume ; quelques têtes, quelques profils, quelques scènes. Je vous assure qu'il y aura des choses amusantes. Allez-y !

— Permettez, lui dis-je. Croyez-vous d'abord que mes lecteurs tiennent tant que cela à s'amuser, et nos semainiers, à ce qu'on s'amuse d'eux ? Vous êtes bon vous. « Allez-y. Des croquis. » Me prenez-vous pour un Bib ? « Quelques têtes. » Et si je commençais par la vôtre?... Laissez-moi tranquille. Vous pouvez être sur que je ne ferai rien du tout.

Le souvenir de cette conversation me poursuivait aux séances de la Semaine, où, tout en m'instruisant, grâce à l'initiative et au vaillant labeur de ce cher Bernoville, à écouter rapports, discussions et répliques, par sa faute aussi, j'observais plus que jamais « la nature, féconde en bizarres portraits, merveilleuse école pour instruire l'écrivain qui prétend aux honneurs du comique »...

Lecteur, mon ami, je sens votre inquiétude. Vous redoutez que je ne vous apporte un album de caricatures ; vous connaissez la malignité humaine et les dangers que courent les caricaturistes. — *periculum ex genere, periculum ex gentibus, periculum in falsis fratribus*, — et comme vous me voulez du bien, vous tremblez pour moi. Ne tremblez plus. Je n'ai croqué personne. J'avais trop peur, moi-même, d'être mangé.

Je me contentai donc de me livrer à des réflexions salutaires, ou plutôt de m'abandonner au fil de mes divagations, « fantaisies informes

(1) L'on regrette que DAUZAT. — *La langue française d'aujourd'hui*, pp. 115-116 — se montre facile et coulant à l'excès.

(2) Cet article de notre collaborateur et ami Paul Cazin vient de paraître dans le dernier numéro de la *Revue des Jeunes* de Paris. Nous le publions à notre tour, avec la bienveillante autorisation de son auteur.

et irrésolues », comme dit mon grand-père Montaigne, en son chapitre des Prières, où ce maître écrivain, si peu chrétien d'esprit, fait une si belle profession de foi catholique.

Assurément, quand des hommes s'assemblent pour parler raison, dans un ordre convenu, un temps déterminé ; quand un débat s'engage, que des idées s'affrontent ; quand ce terrible procureur de la République... des Lettres, qu'est M. l'abbé Bethléem, dresse devant Rédier sa hautaine stature ; quand Mauriac, éparé sur son banc, écoute Henry Bordeaux, tout rond sur son papier, dissenter de saint François de Sales, et Ghéon, Robert Garric évoquer Maurice Barrès ; quand de Rigne, souveux d'intervenir pour poser une bonne fois la question de « l'éducation sexuelle du public catholique » compte d'un œil angoissé les guimpes et les comettes qui se fauillent discrètement à travers l'auditoire ; quand j'aperçois moi-même, avec terreur, le bon Frère des Écoles Chrétiennes à qui l'on a fait accroire que Dédaci est un enfant de Bézézebub, — ah ! si *patrem familias Beelzebub vocaverunt* — convenez qu'alors, un amateur de types humains peut goûter mille douceurs intimes à suivre le jeu des physionomies, à percer le sens des attitudes, à étudier l'infinie variété de lignes et de couleurs qu'imposent au corps les passions de l'âme. Mais ce ne sont là que petites drôleries, « petites choses », dirait La Bruyère, et qui veulent être relevées par la beauté du génie et du style. L'entreprise me souriait peu. Et qui voulez-vous que je croquasse, avec quelque chance de succès, puisqu'il n'y avait là ni Valléry-Radot, ni Johanneit ?

Un de ces humoristes anglais, ou même anglicisants, qui savent embarquer de façon plaisante un certain nombre d'hommes *in a boat*, eût aussi trouvé facilement, au cours de notre Semaine, la « scène à faire ».

Les humoristes inventent plus qu'ils n'observent. Imaginant donc l'embaras du congressiste, réduit à exprimer le maximum de sens par le minimum de parole, il nous eût esquissé, entre autres, l'orateur qui s'éclaire par l'estrade, avec la résolution héroïque d'être bref, et qui, pour mieux mesurer son temps, prend sa montre en main dès le premier mot ; mais il s'est libéré trop vite du souci de regarder l'heure, il l'oublie, il parle, il parle, et l'assistance n'a plus rien à espérer, si ce n'est qu'il se mette sa montre dans la bouche.

Lorsque les débats seront dirigés par une main de velours dans un gant de fer, notre humoriste supposera qu'un contradicteur, abondamment contredit, reste impatient de contredire encore. On le verra se lever puis s'asseoir, coup sur coup, abattu d'un geste présidentiel. L'humoriste, s'il possède quelques notions liturgiques, ne manquera point de le comparer à ces flamberges récalcitrantes dont ne peut venir à bout l'éteignoir du sacristain et qui s'obstinent à brûler, la bénédiction finie...

Mais que voilà de « froides railleries » ! comme on disait au bon siècle. *Paulo majora canamus*.

Ne me faites pas l'affront de supposer que j'aie perdu toute ma semaine à élaborer des sottises. J'avais bien d'autres préoccupations ; j'avais un cas de conscience à éclaircir.

A force d'entendre parler autour de moi, de l'écrivain catholique, de ses devoirs et de ses droits, j'en suis venu à me demander s'il lui est permis d'être gai, notamment de cette gaieté qui s'exerce parfois aux dépens du prochain. Car telle me semble être, en effet, ma vocation littéraire. « Il faut que je rie, que je gausse, que je me moque », répéterais-je, pour un peu, avec le *Démocrite chrétien* de Pierre de Besse. N'ayant pas, toute ma vie, nagé dans les délices, je ne sens aucune propension à chanter le mal universel. Heureux encore d'avoir étudié de bonne heure la Rhétorique à Herennius : *moderatione animi gubernetur*.

Certes, la joie convient au chrétien, — *iterum dico, gaudete*. Mais l'hilarité de l'humoriste, mais le goût de s'amuser sans cesse au spectacle de ce monde, peut-il se confondre avec « l'esprit de joie » d'un François de Sales, avec cette allégresse spirituelle dont vit l'âme de notre Église, en ce temps même où j'écris ?

*Sit jucunda, sit decora
Mentis jubilatio.*

Notre éminent Brémond nous dit, à propos du bienheureux Thomas More, que les péchés des saints nous gênent moins que leurs bons mots, si grande, si instructive et sans doute si justifiée, est la défiance des âmes pieuses pour les manifestations profanes de la joie. Il nous cite ailleurs un passage de l'Apologie du Père Garasse :

« Il y a — dit ce bon jésuite — une vertu nommée Entrapédie, qui est entre la trop grande sévérité et la bouffonnerie... Cette humeur est non seulement compatible avec la sainteté de vie, mais encore une marque évidente de cette allégresse intérieure que Dieu demande à ses serviteurs. »

Voilà qui m'encourage mais ne me tire pas de peine. Car à supposer que l'Entrapédie du Père Garasse soit la même, en son fond, que celle de Noël du Fail et de nos bons conteurs gaulois, il reste à un écrivain qui veut être catholique, à mettre au service de Dieu cette disposition naturelle, à la catholiciser, à en épurer les troubles éléments.

Que dire si cet écrivain, par un penchant tout opposé à la charité chrétienne, se sent naturellement porté à rire d'autrui, à se moquer du monde !

« Un homme, né chrétien et Français, se trouve contraint dans la satire. »

Contraints, gênés, nous le sommes tous, nous autres, écrivains catholiques. Je ne vois guère que Montherlant qui ne semble point gêné et qui, de fait, se gêne peu. Mauriac, avec son art si beau et son horreur du scandale, confesse l'être cruellement.

J'ignore à quel saint il se voue, sous quelle égide céleste il compte braver les dangers professionnels. Je lui recommanderais sainte Marie l'Égyptienne, à condition qu'il se défilât de l'hagiographie de l'*Atlantide* et consultât, sur « l'esprit de l'Église », d'autres théologiens que M. Pierre Benoît.

Pour ma part, sans dédaigner le glorieux évêque de Genève que Rome vient de nous assigner comme patron, et qui serait certes assez subtil pour résoudre mes cas de conscience, je me jette encore entre les bras du bienheureux Thomas More, humaniste.

Que j'aime ce bienheureux qui aimait à peu près tout ce que j'aime, et que béni soit l'historien qui me l'a fait connaître ! Il aimait le grec, il aimait les bêtes, il aimait les plaisanteries, au point de paraître, disait Erasme, « n'avoir été mis au monde que pour en faire » ; il fouettait ses mioches avec un plumeau, se chamaillait avec sa femme qui — vous le pensez bien ! — avait toujours tort ; enfin, par la sainte grâce et vertu de notre Dieu, il sut rester jusqu'au bout fidèle à sa « gentille humeur » et donna gaiement sa tête pour l'honneur du nom chrétien.

A ce propos, je me demande quelle mouche pique les gens de parler ici de stoïcisme, et en maints autres cas semblables.

Quand un stoïque « se rit », comme on dit, de la douleur, il ne fait qu'en ricaner, il a dans l'âme tout autre chose que de la jubilation. Un homme qui les connaît assez bien pour les avoir pratiqués, douze ans et quelques mois de sa vie, m'assure que ces gens-là n'ont pas fondé la confrérie de la joyeuse mort. Qu'on lise Cicéron, au de *Fimbis* et Sénèque un peu partout. Dans le chapitre auquel il donne pour titre une sentence d'Épictète, Montaigne traite sans indulgence les « viles âmes de bouffons » qui n'abandonnent pas leur « gaudisserie » en un moment aussi sérieux. L'école de Socrate montrait moins de rigueur. Xénophon, qui nous rapporte, en ses *Helléniques*, l'exécution de Théramène, regrette seulement qu'il n'ait pas eu, pour la circonstance, des saillies plus heureuses, mais il l'admire d'avoir gardé sa présence d'esprit et l'enjouement de son âme.

C'est donc apparemment un stoïcien qui m'a reproché avec apreté la bonne humeur de mon Humaniste à la guerre. Dieu nous délivre de ces pénitents noirs, de leur funèbre lanterne et de leur cogole à masque ! Dieu nous garde du rire qui grince et, pour nous aider à supporter les tristesses et les vilénies de ce monde, nous accorde un remède plus doux que le cordial amer du mépris !

Je l'ai demandé, du fond de mon cœur, à mon bienheureux Thomas More. Et voici, entre autres lumières, dont il daigna me gratifier, les précieuses exhortations et les consolants avis qu'il me donna :

« Vous avez le droit de rire : c'est un point acquis. Moi, je ne m'en suis pas privé. On a pu mettre en recueil mes joyusetés, *fancies, sports and merry tales*. Nous avons le droit de rire et, si l'on nous objecte que nous n'en trouvons, dans nos Évangiles, ni le précepte, ni le conseil, ni l'exemple, nous répondrons que don Quichotte, le chevalier de la Triste-Figure, ne prenait pas d'argent sur lui, quand il courait les chemins, parce qu'il n'avait jamais lu, dans ses livres, que tel fut l'usage des chevaliers errants, à quoi l'aubergiste riposta fort congruement que c'était chose trop évidente, naturelle et nécessaire, pour qu'on eût pris la peine de la consigner dans l'Histoire.

Nous ajouterons même que c'était chose trop banale et trop mesquine. Le Maître des maîtres a dédaigné de nous montrer comment on rit, lui qui a bien voulu pleurer comme nous. Il nous a laissés aux formes misérables de notre misérable joie humaine. Voyez ce que dit si bien, là-dessus, dans son *Orthodoxie*, mon compatriote Chesterton, ce merveilleux boxeur de la Foi.

« Vous vous demandez fréquemment, en ce bas monde, si vous devez rire ou pleurer. C'est la façon la plus courante dont le commun des mortels pratique la philosophie, en cherchant le sens qu'il doit donner

aux choses. Les deux partis vous exposent à l'erreur, mais croyez bien qu'en dehors des graves questions de la conscience, le parti du rire est le plus sûr.

« Il est malaisé de rire sans se moquer. Le rire, pur de toute dérision, est celui du contentement intérieur, de la satisfaction personnelle qu'éprouvent, par exemple, le nourrisson qui a fait ses dents ou le lauréat du prix Flaubert. Le plus souvent, on rit des autres, on se permet d'être satirique. Vous ne vous en faites pas faute. Pensez-vous, suivant les conseils du Classique, à assaisonner le plaisant et l'utile ? A quoi bon se moquer et de quel droit : voilà ce qu'on doit se demander, avant de lâcher la bride à son humeur facétieuse. »

— Mais, mon bienheureux, lui dis-je alors, je craindrais, à trop réfléchir là-dessus, d'attribuer à mes facéties une importance exagérée. Au fond, peu me chaut qu'elles soient utiles, l'essentiel est qu'elles paraissent plaisantes aux bons juges. Je ne m'érige pas en censeur des mœurs, je ne prétends pas exercer un sacerdoce de la caricature. J'ai déjà fort à faire d'exercer mon art et d'y réussir. Quelle arrogante idée aurait-on de son jugement, si chaque fois qu'on trouve un bon mot, on croyait « venger la raison » ? C'est de la beauté, moi, que je m'inquiète. Certains esprits portent un idéal d'ordre, de mesure, d'harmonie, d'équilibre, et dès qu'ils le voient troublé, en eux-mêmes aussi bien que dans les autres, par quelque déviation grotesque...

— Ils y remédient... en la copiant. Ils fabriquent, de gaieté de cœur, du grotesque artificiel. C'est une forme, inférieure assurément mais légitime, de l'activité humaine. C'est égayer la figure de ce monde qui passe. C'est un fort beau jeu. Vous le continuerez, avec moi, jusqu'au Jugement dernier, quand vous serez venu me rejoindre en paradis. Je vous promets qu'on ne s'ennuiera pas. Nous choisirons un petit coin, à quelque distance de l'Association internationale des Raseurs Chrétiens. Nous serons là un certain nombre. On y verra M. le Chanoine Desgranges. Nous inviterons aussi le Père Joseph Boubée, qui a bien traité votre *Décadé*, et à qui vous aurez pardonné, avant de mourir, de vous avoir renvoyé à l'école des Septiques.

« Non, mon fils, je le sais, vous n'êtes point de ces fanfarons de scepticisme qui voudraient que l'univers fût de leur avis, mais qui négligent d'en avoir un, et qui, sans se lasser de raisonner, renoncent de si bonne grâce à jamais avoir raison. Or, il faut d'abord avoir raison, et quand on rit, plus que jamais. Il faut que le bel esprit d'un chrétien soit le brillant d'une armure et non le scintillement d'un miroir aux alouettes. Partez bien, restez logique, défiez-vous de la virtuosité de l'image et prenez garde que vos rencontres d'esprit ne produisent des détails.

« Que le souci de frapper juste ne vous entraîne pas à frapper trop fort. Il y a des règles d'élégance qui concordent avec celles de la charité. L'excellent cœur qu'était votre M. de Voltaire déplore que votre méchant Boileau ait fait mourir ses victimes de chagrin. Voilà ce que je vous recommande, avant tout, d'éviter ! Vous reconnaîtrez que les gens seront morts, quand ils ne crieront plus.

« Ceux que vous scandaliserez crieront. Or, c'est chose d'importance que de scandaliser, sur certains points, même les sots. Pour éviter le scandale, notre Bon Maître faisait des miracles. Ce n'est pas encore dans vos moyens. Faites seulement quelques sacrifices.

« Ainsi, pourquoi toujours flâner aux abords des sacristies, à observer ce qui se passe dans le monde pieux, dans le clergé...

Abandonnez ce temple aux prêtres qui l'habitent ! Pour un écrivain gai, vous tenez ce qu'on appelait, à la guerre, un mauvais secteur. Ne restez pas là. »

— Hé ! mon bienheureux, je regarde. Cela m'amuse. Quel mal y a-t-il ?

— Mon enfant, la gloire de Dieu m'était chère ; j'ai donné ma vie pour elle. Je pourrais vous enseigner exactement ce qu'on doit à Dieu. Pour ce qu'on doit à ses serviteurs, je préfère vous adresser à quelque autre saint qui ait été « d'église », un saint de votre époque, de votre pays : son jugement sera plus compétent et sans doute plus sévère que le mien. Je m'intéresse beaucoup aux Catholiques français. Voulez-vous que je dise qu'ils sont admirables ? Oui, bien ! je le dirai. Et je les admets plus que les hommes de mon temps qui suivaient la religion du prince. Mais je les trouve un peu timorés. Certains prennent une mine à la fois farouche et dolente qui m'afflige. Faites-les rire. Vous leur rendez service. Mais ménagez-les. Si votre verve s'en prend à eux, choisissez de préférence, comme vous le recommandez votre La Bruyère, « de ces petits défauts qu'on abandonne volontiers à la censure et dont on ne hait point d'être raillé ». Je ne sais ce qu'ils vous abandonneront, s'ils vous feront la partie belle. Eh ! ils sont comme vous. Ils prétendent

qu'ils aiment la bonne plaisanterie, mais ils prétendent aussi que, par malheur, celle qui les vise n'est jamais bonne.

« Cette obsession du ridicule, qui est chez vous un travers regrettable, pourrait s'expliquer par des causes qui seraient tout à votre honneur. Je vous les expliquerai plus tard. Cherchez-les, en attendant. S'expliquer ses défauts, quand on a le cœur droit, est un bon moyen de s'en corriger.

« Vous serez puni, du reste, largement, et mortifié de la belle façon, par vous-même et par les autres. Prenez-en sujet d'exercer ces vertus du caractère, qui sont compatibles avec certains dons de l'esprit mais ne les accompagnent pas toujours. Tirez double profit de vos petites rancunes : alimentez-en votre art et quand Dieu vous le demandera, sacrifiez-les galamment. Vous n'aurez jamais, je l'espère, à pardonner une sentence de mort. Sachez que, moi qui vous parle, j'ai donné rendez-vous au ciel, à ceux qui m'ont fait mourir.

« Allez, mon fils. Découpez en paix vos pantins de carton. Que Dieu vous accorde « le dödain du faux bruit », comme à votre poétesse, Mme Johannet, née Charasson, dont le dernier poème a bouleversé mon cœur de père. Cultivez votre art sans trop de tapage. Essayez de plaire aux gens polis ; essayez de plaire à Dieu, qui est, nous dit le Dante, « Sire de Courtoisie ».

« Vous vous amusez à jouer à cache-cache avec vous-même et avec vos contemporains. Il y a quelqu'un qu'aucune astuce ne trompe. Il y a quelqu'un qui vous regarde — *inhabitatus eum Jesus* — et qui, du premier regard, vous aime ou ne vous aime point. Il importe grandement qu'il vous aime.

« Allez, mon fils. Et puissiez-vous finir le dernier volume de vos œuvres complètes par ce distique d'un vieux Bestiaire normand, dont la mesure ne sera plus juste, car votre nom latin doit avoir, j'imagine, la même quantité que le mot *asinus*... N'importe, puissiez-vous mettre :

*Opere finito, sit laus et gloria Christo,
Cui, si non alii, placeant haec verba Cazini !*

PAUL CAZIN.



Pensées intimes ⁽¹⁾

C'est le paradoxe fondamental du Catholicisme que la Grâce y respecte admirablement la nature, mais aussi la violente excessivement. A peine y a-t-on affirmé quelque chose qu'on paraît tout aussitôt y contredire. Le Catholicisme a l'air de renfermer dans son sein immense d'innombrables contradictions qui s'y affrontent implacablement. Il est peuplé d'énigmes douloureuses. Et c'est ce qui le rend si dramatique et si béatifique.

Dramatique parce que, comme le dit Goethe, une situation est d'autant plus tragique que le devoir l'emporte sur le vouloir, c'est-à-dire que les exigences du Destin, pour parler chrétiennement, de la Providence et de Dieu sont grandes et notre force petite, que la disproportion entre les deux est écrasante. Le conflit ne peut se résoudre que par la Grâce, parce que, en un sens, Dieu doit à sa Gloire de se réserver de tout faire.

Béatifique parce que nous saisissons bien que cette contradiction et ce conflit doivent avoir pour effet, si nous le voulons — car, en un sens, Dieu doit à sa miséricorde et à sa munificence de tout faire dépendre de notre volonté ! — de nous faire passer d'un degré inférieur de joie à un degré qui est au premier ce que l'infini est au fini, passage transcendant et merveilleux, totalement beau et totalement bon, qui ouvre enfin à l'homme les portes de ce lieu de délices qu'il convoite de toutes les profondeurs de son être ; qui l'enfante, dans la douleur, à la joie parfaite.)

(1) Voir la Revue catholique des idées et des faits, du 22 juin 1923.

Quand on est petit, les grands vous apparaissent ce que l'on ne sera jamais : des demi-dieux, infailibles et tout-puissants. Tant le sentiment du parfait et de l'illimité prédomine en nous. C'est lui qui fait de l'enfance une perpétuelle féerie que seuls les poètes — naturellement — et les dévots — sur-naturellement — continuent de trouver en eux-mêmes, l'âge mûr venu, comme une oasis délicieuse dans un désert aride.

* * *

L'homme qui est seul est vulnérable dans son cœur et dans son corps, parce qu'il est homme. Mais l'homme qui s'est multiplié par le mariage et la paternité est encore et beaucoup plus vulnérable dans chacun des siens. Seulement, ces cœurs bien-aimés, il ne les abrite pas, comme son cœur à lui, derrière une poitrine d'homme ; ces corps précieux, il ne les garde pas et il ne les défend pas immédiatement avec sa vigilance et sa force d'homme. Et c'est la grande croix des pères de famille. Quelle école d'abandon à la divine Providence ! Dieu nous fait comprendre en nous accablant que si grand, si tendre que soit notre amour pour « la chair de notre chair et l'os de nos os », il n'est rien encore au regard du sien. Dieu est infiniment plus époux et plus père que nous ne pourrions jamais l'être.

A mesure que les responsabilités de l'homme se multiplient et s'élargissent, ses raisons en font autant d'être ce juste que loue saint Paul, vivant de la Foi.

* * *

Les enfants qui naissent font comme un fleuve de pureté, de douceur, de candeur, d'espoir, de renouveau qui se déverse sans arrêt dans le cloaque sanglant du monde vieux et criminel. Les enfants y maintiennent en permanence un rappel virginal de l'innocence première. C'est comme une restriction faite à la Chute, une réplique naturelle et en acte à cette parole surnaturelle qui luit sur le commencement du temps : « Une Vierge enfantera ». La présence des enfants dans le monde nous atteste, matériellement, la possibilité de l'innocence humaine. Jésus a fait de l'enfance le symbole de la sainteté surnaturelle et le signe de la paix entre l'humanité et son Père. Il est remarquable que le Sauveur ait voulu faire son entrée dans le monde par la porte touchante de l'enfance. La part de l'enfance, dans sa vie, est considérable. C'est un de ses deux pôles, car l'Évangile ne nous montre que le Christ-enfant et le Christ dans « la plénitude de l'âge ».

La parole d'Emerson est donc profonde qui dit que « l'enfance est un messie perpétuel », un messie préfiguratif et combien incomplet, mais un messie réel, en ce sens qu'elle maintient au milieu de nous une figure de Sainteté et qu'elle est comme un trait d'union entre le ciel et la terre, tenant plus au ciel qu'à la terre.

Cela se sent surtout devant l'enfant qui vient à peine de naître et qui respire imperceptiblement dans son berceau. Que faut-il dire quand le Baptême y a passé ? Alors il ne s'agit plus d'une simple ressemblance. L'enfant est très réellement un morceau du ciel sur la terre, un temple vivant et adorablement frère de la Très Sainte Trinité. Dans l'atmosphère unique d'une chambre d'accouchée, le jour du baptême, on sent avec une force de conviction irrésistible que l'ordre chrétien est vrai, que le chemin frayé par Jésus est le seul bon, le seul qui sauve, le seul qui conduit à la béatitude, et que le commandement de nous réjouir sans cesse est juste et équitable, puisqu'il est possible qu'il y ait, dans les berceaux, des petits enfants nouveau-nés dont l'âme est un ciel, et qu'il y ait, près des berceaux, des papas et des mamans, ivres d'une joie infiniment tendre, inondés de pureté, perdus de bonheur à se sourire dans

le rayonnant lustral de cette petite âme, où le Père d'immense majesté se tient comme sur un trône de cristal, d'un tout petit enfant qui dort !...

* * *

La communion des petits enfants ordonnée par Pie X, c'est quelque chose comme le coup de génie d'un grand capitaine des âmes.

LÉOPOLD LEVAUX.



Encore l'Église russe

Il vient de se produire un véritable coup de théâtre dans la tragédie dont le Patriarche Tychon est à la fois le héros et la victime : il a été remis en liberté provisoire quatre jours après qu'il eût consenti à signer une déclaration (1) — rédigée sans aucun doute par le G. P. U. — et libellée à peu près ainsi :

« J'estime de mon devoir de déclarer ce qui suit : élevé dans un milieu monarchiste et me trouvant sous l'influence de personnalités antisoviétistes, j'étais en effet animé de dispositions hostiles à l'égard du pouvoir soviétique ; et cette hostilité se manifestait parfois de façon active ; exemples : ma protestation contre le traité de Brest ; mon anathème contre le pouvoir soviétique en 1918 ; ma protestation contre le décret relatif à la confiscation des objets précieux appartenant aux églises en 1922.

» Je reconnais la justice de la décision judiciaire me traduisant devant le tribunal ; je me repens de mes crimes contre le régime d'État existant et je prie le Tribunal suprême de modifier les mesures préventives prises à mon égard, c'est-à-dire de me libérer. Dorénavant je ne suis plus l'ennemi du pouvoir des Soviets. C'est de façon définitive et décisive que je me sépare du mouvement contre-révolutionnaire des monarchistes et des gardes-blancs tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. »

Le prélat avait été emprisonné dans le sens strict du mot dès sa dégradation par le Concile. Jusque-là il était resté près d'un an à l'ancien couvent Donskoi, sous une surveillance sévère. Il ne pouvait ces derniers temps voir ni ses proches, ni même son médecin. Sa santé était pourtant fortement atteinte et sa faiblesse grande. Il n'était autorisé à envoyer des lettres qu'une fois par mois. Il est aussi permis de supposer que le spectacle odieux du Concile qui s'ouvrit le 29 avril ; celui de la décomposition progressive de l'Église russe tombée aux mains de Judas et d'apostats ; d'autres circonstances encore auront miné les forces morales du vieillard. Les instances de ses proches spécialement autorisés à le voir par le G. P. U. ont sans doute aussi joué un rôle important sinon absolument décisif dans sa résolution. Autant de circonstances hautement atténuantes...

Et pourtant...

Et pourtant quel est l'homme de cœur qui n'aura pas déploré cette défaillance ? car, disons-le : c'en est une. Mgr Tychon était un porte-drapeau, un symbole pour des millions de consciences humaines. Comme l'a dit fort justement un journal russe de Berlin, il était devenu comme un phare qui dans la nuit noire (de l'émigration, ajouterai-je) brillait pour le voyageur exténué. Aujourd'hui ce phare s'est éteint, disait le journal. Ce n'étaient pas les orthodoxes sincères seuls qui avaient pu ainsi dire déjà canoniser le Patriarche de son vivant. Il avait éveillé les sympathies les plus vives chez bien des catholiques. Comment ne pas se souvenir à ce propos avec un sentiment de reconnaissance sans bornes, des deux lettres que Son Éminence le Cardinal Mercier envoyait récemment encore au Roi d'Angleterre et au Président Harding, pour leur demander de sauver celui que dans une de ses lettres pastorales de l'an dernier il nommait le « noble, pieux et vaillant patriarche Tychon » ? De Rome jusqu'en Amérique, en passant par Canterbury, le nom du prélat n'éveillait que sympathie, que respect, qu'admiration. Déclaré confesseur de la Foi par le patriarche de Constantinople, Mgr Tychon par le prestige de son nom en imposait aux non-croyants eux-mêmes. Je dirai sans exagérer que tout ce qu'il y avait d'honnête dans le monde et qui connaissait

(1) Ancienne Tchê-ha.

son rôle dans l'affreuse Russie soviétique, s'était moralement rangé autour de lui.

Pareil état d'âme, pareil état de choses « obligent »...

* * *

L'acte que vient d'accomplir le prélat, quelque regrettable qu'il soit, n'est pourtant pas irrévocable. Le procès qui lui est intenté suivra son cours ; seulement, le patriarche ne sera plus en prison. Tôt ou tard Mgr Tychon apparaîtra devant le Tribunal. Quelle sera alors son attitude ?

Dès à présent ses ennemis ne se tiennent pas pour satisfaits. Le métropolitain Antonin déclare dans une interview que ce qu'a fait le Patriarche ne suffit pas : qu'il doit encore faire amende honorable devant l'Église — autrement dit, devant la Synagogue de Satan qu'Antonin et consorts ont instituée à Moscou. Il est douteux que le Gouvernement soviétique se préoccupe sérieusement de l'attitude du Patriarche à l'égard de l'Église russe nouvelle manière — pour laquelle tout communiste qui se respecte n'a, après tout, que le plus profond (et, ayons-le, le plus mérité !) mépris (1).

Mais même en laissant à part le Concile récent et ses décisions, il sera certainement question au procès d'actes par rapport auxquels le prélat ne saurait en aucun cas se déjuger. Va pour sa protestation contre le traité de Brest : acte purement politique. Va même pour ses anathèmes à l'adresse des bolchévistes (anathèmes au sujet desquels le Concile a exprimé ses « regrets tout particuliers » !!). Mais comment Mgr Tychon pourrait-il se déjuger au sujet de sa protestation contre la confiscation des objets précieux d'église ? On me dira qu'il l'a déjà fait. Je répondrai, moi, qu'il peut se ressaisir. Il est certaines défaillances qui ne font que mieux ressortir d'éventuels sursauts (si ce mot est ici de mise). Le prestige incomparable du patriarche n'est pas atteint de façon irrémédiable. Le « phare » ne s'est pas éteint, quoi qu'en ait dit le *Roul*. Il est vrai : on ne le voit pas en ce moment. Mais rien n'empêche que demain il ne resplendisse avec plus d'éclat encore que naguère.

Il serait urgent, il serait hautement désirable qu'une voix autorisée et universellement respectée (j'ai un nom sur les lèvres, mais je n'ose l'écrire) parvint jusqu'au Patriarche pour lui dire : « Ressaisissez-vous. Ne cédez plus. Vous n'avez rien à regretter ni à répudier, tout au moins dans le domaine purement religieux. Souvenez-vous de ce que vous êtes pour des millions de chrétiens et même d'incroyants. Marchez droit devant vous, la tête haute. Songez au coup irrémédiable que vous porterez à tant de consciences droites si vous trompez finalement leurs espérances. Ayez pitié de ces âmes que vous aurez désorientées. Trop de foi, de vénération, d'amour vous a entouré, vous entoure encore pour qu'il vous soit permis de défaillir. Ce que vous avez fait pour sortir de prison n'est pas irréparable ; c'est sur votre attitude au cours de votre procès que l'univers et l'avenir vous jugeront. Ne prêtez pas l'oreille aux mauvais conseillers, fût-ce même à vos proches : écoutez votre conscience seule. Celle-ci ne vous trompera pas ».

Ceci — d'un côté. De l'autre — il est urgent qu'un effort général, décisif, soit enfin fait pour obtenir la libération sans conditions du Patriarche qui de toute façon a déjà tant souffert.

* * *

Parlons maintenant d'autre chose.

Le *Times* qui a publié tout récemment une série d'articles très remarquables sur « la Russie d'aujourd'hui », en a consacré un (n° du 9 juin) à la question religieuse. J'en détache ici quelques passages. On va voir s'ils ne justifient pas l'épithète de « Synagogue de Satan » que j'applique plus haut à l'Église russe nouvelle manière. Encore cette épithète est-elle peut-être trop flatteuse. Car « Synagogue de Satan » ne présuppose pas nécessairement l'insincérité. Ici, au contraire, c'est l'insincérité qui domine, qui submerge...

« L'Église de Russie », dit donc le correspondant, « que nous avons longtemps vénérée comme une des plus anciennes de la Chrétienté est, je le répète, possédée par un démon, lequel est entré dans le palais du patriarche, a pris possession de toute l'organisation ecclésiastique, s'est emparé des leviers qui mettent en mouvement tout le mécanisme et parle actuellement aux fidèles de derrière la voile du temple.

(1) Je n'en veux pour preuve que le langage que tient à ce sujet, dans sa brochure sur « l'Église vivante », un nommé Stéfanoff. Il y cite des extraits d'une « lettre pastorale » incroyablement de l'Archevêque Evdokime à l'occasion des cinq ans révolus de la révolution bolchéviste, mais c'est pour dire tout le mépris que pareilles flagorneries inqualifiables lui inspirent.

Pas de doute quant à l'identité de ce démon, car au Concile Rouge de Moscou il a, le mois dernier, formellement béni le bolchévisme. Si donc nous tâchons en Grande-Bretagne de secourir nos frères persécutés de l'Église orthodoxe, nous ne ferons que renforcer une organisation communiste qui est indubitablement l'ennemi le plus formidable qui ait jusqu'à présent fait face au Christianisme qui nous est à tous commun. Je sais que bien des Russes à Londres et à Paris se moquent de ce danger... mais nous devons nous souvenir que le paysan russe est fort ignorant et peut très facilement être trompé par le loup qui vient à lui revêtu d'une peau de brebis. [Très vrai. C. P.] Il est malheureusement certain que l'Église Rouge a fait la conquête de beaucoup de chrétiens orthodoxes, et il est très à craindre que des millions d'hommes ne tombent peu à peu sous son influence. Et il n'y a pas de raison pour qu'elle ne devienne point l'Église Nationale de Russie.

... On pourra dire que le changement actuel dans l'administration de l'Église Russe est venu de l'intérieur ; mais ce n'est pas le cas : il est venu des bolchéviques...

Bien des lecteurs du *Times* connaissent probablement le système des « cellules » grâce auquel les communistes russes restent au pouvoir. Comme presque toutes les institutions publiques de Russie sont remplies d'ennemis secrets des bolchéviques, ces derniers placent à la tête de toutes ces institutions des « cellules » communistes de deux ou trois personnes, lesquelles doivent observer, terroriser les employés de ces institutions et renseigner sur leur compte... L'évêque [métropolitain] Antonin et ses collègues ont donc actuellement formé dans le cerveau même du système ecclésiastique orthodoxe une « cellule » communiste du genre de celles que je viens de décrire. J'ai en ma possession copie d'une demande écrite que certains des chefs de la nouvelle Église envoyèrent, il y a plus d'un an, au Comité Central Exécutif pan-russe. Dans cette requête ces prêtres demandaient l'autorisation de former entre eux une espèce de « cellule » communiste semblable à celles que j'ai décrites plus haut ; et ils proposaient de loger cette « cellule » dans l'Administration Ecclésiastique Suprême même. Plus que cela : ils décrivirent calmement et en détail comment ils installeraient de pareilles « cellules » dans tous les centres ecclésiastiques de l'Église Orthodoxe [Russe], comment ils espionneraient les autorités patriarcales (le patriarche lui-même n'avait pas encore été déposé) et comment ils forceraient l'Église à aider le Gouvernement dans l'exécution de ses plans communistes. Aujourd'hui ces terribles « cellules » ont été injectées dans le cerveau même de l'Église et accomplissent leur besogne en empoisonnant l'organisme. Ni les fantaisies horribles des romanciers sur des hommes transformés en brutes à la suite d'opérations chirurgicales sur leurs cerveaux et leurs corps ; ni les secrets terrifiants de la vie des insectes que nous a révélés le microscope ne sauraient égaler de moitié l'expérience terrible à laquelle les Rouges ont procédé avec succès sur l'Église Orthodoxe...

Le correspondant cite plus loin encore quelques phrases de l'archiprêtre (aujourd'hui archevêque !!) A. Wvedensky, celui-là même qui, dans son discours du 2 mai, proclamait Lenine « tribun de la vérité sociale et affirmait que l'autorité » soviétique [accomplît] sans croire cette même œuvre de l'amour que nous qui croyons n'accomplissons point », et conclut ainsi : « Un vrai démon est entré dans le corps de la chrétienté orthodoxe ; il ne pourra pas tromper le monde extérieur, mais il pourra faire un mal infini au peuple simpliste de Russie. »

Tout cela est profondément vrai. Et quelle preuve plus évidente de la nécessité urgente de former au plus vite ce « front religieux (1) unique » dont je parlais dans mon précédent article ? Le danger est grand. Le loup est dans la bergerie au sens propre du mot. C'est l'apachisation de près de cent millions d'êtres humains qu'il s'agit d'enrayer ; apachisation qui a des prêtres et des évêques pour complices ! Oh sont-ils les hommes qui sauront non seulement répéter ce cri d'alarme, mais, faisant litière de leurs préventions et de leurs préjugés, livrer en commun bataille à un ennemi d'autant plus terrible que, non content de tuer les corps, il sait empoisonner en masse les âmes et menace, si on le laisse faire, de gangrener définitivement les populations innombrables de la « Sainte Russie » de naguère, aujourd'hui livrée par l'imbécillité des uns, la lâcheté ou l'apostasie des autres, aux fantaisies les plus morbides de l'Antéchrist Rouge ?

Comte PEROVSKY.

(1) « Religieux » et non « glorieux », comme un erratum me l'a fait dire dans mon article de la *Revue catholique des Idées et des Faits*, intitulé : « L'Église Russe et les Soviets ».

Notes sur les Sacrements

La Pénitence (1)

Le sacrement de pénitence est un bien curieux sacrement ! On le reçoit souvent ; il est, avec l'eucharistie, le seul qui se répète sans anomalie ; chaque fois qu'on le reçoit, on proteste de sa haine pour le péché, et qu'on aimerait mieux mourir que de pécher encore : ce sont les paroles de l'acte de contrition ; et l'on ne voit pas que la plupart des chrétiens, après avoir été à confesse, pèchent moins. C'est triste à dire, mais c'est ainsi ! Qu'on envisage les confessions pascales de ceux qui ne font qu'une fois l'an une révision générale de leur vie, et qu'on envisage les confessions hebdomadaires et mensuelles des fidèles plus fervents, on ne remarque guère de changements de vie correspondant aux confessions, et l'on se demande alors avec un peu de scepticisme à quoi correspond ce ferme propos de ne plus pécher, qu'implique la confession.

* * *

D'une façon principale et directe, le sacrement de pénitence a été établi pour pardonner les péchés, remettant ainsi en état de grâce ceux qui en sont déchus. Il est donc un moyen nécessaire de salut pour les pécheurs, les gros pécheurs, pas pour les âmes pures qui ne commettent que des peccadilles. Et de tous les sacrements il est celui qui semble le mieux être une conclusion, n'être même que cela, puisque son rôle est d'effacer, de jeter l'oubli sur ce qui ne devait pas être, de combler le fossé — ou l'abîme — que le péché mortel avait creusé entre l'âme et cette vie divine dont le baptême avait mis en elle le germe merveilleux.

Rôle négatif, dirait-on : *Je l'absous*, dit le prêtre, et le pécheur réconcilié se lève, s'en va..., et recommence. C'est bien ainsi que le comprennent la plupart. La confession vise le passé ; elle règle un passif ; après cela la vie reprend, perpétuel recommencement... des mêmes péchés.

Les bonnes âmes ferventes qui, chaque samedi, ou à la veille du premier vendredi du mois, forment de pieuses files près des confessionnaux, ne le comprennent pas autrement. La confession est pour elles un rite salutaire, dont elles ne voient pas toujours exactement l'utilité, mais dont elles savent qu'il est un moyen de salut. Il est vrai qu'elles y répètent toujours les mêmes choses insignifiantes, et que certaines d'entre elles sont très embarrassées de trouver quelque péché à avouer. Mais on leur inculque qu'il faut se confesser régulièrement, que c'est un élément indispensable de la vie chrétienne fervente ; elles croient à la parole de leurs pasteurs, et viennent, troupeau docile, recevoir la grâce du pardon renouvelé sur les fautes minimes qui ne changent pas, ou sur les péchés d'autrefois cent fois pardonnés. Quelle est, au juste, leur conception de l'efficacité du sacrement ? Très vague, en général.

* * *

Les plus instruites vous disent que le sacrement sert, dans tous les cas, à augmenter la grâce qui est en nous. Mais pourquoi augmenter cette grâce, sinon pour nous rendre plus forts ? Et pourquoi nous rendre plus forts, sinon pour nous permettre

d'agir mieux ? Ainsi nous voilà ramenés à ce qui est la fin de tous les sacrements, faire de notre vie une ascension vers Dieu.

Évidemment le sacrement de pénitence — le nom l'indique — n'a pas été institué principalement pour développer la grâce dans nos âmes ; c'est là le rôle propre du sacrement d'eucharistie. La fin primordiale de la pénitence est la rémission des péchés ; nous donner des forces nouvelles à l'occasion de cette remission est la fin secondaire. Mais n'oublions pas que « secondaire » ne veut pas dire « sans importance », et ici moins qu'ailleurs, puisque cette fin secondaire devient fin principale, par l'absence de l'autre, dans toutes les confessions où la matière d'absolution du péché grave n'existe pas.

N'oublions pas non plus que toutes ces distinctions ont surtout une valeur didactique, et qu'elles sont moins tranchées dans la réalité que dans les livres. La vie chrétienne est une vie dont tous les éléments se compénètrent. Et il n'est pas difficile de montrer que la fin seconde de la pénitence se greffe si étroitement sur la fin première que celle-ci ne peut s'en passer.

La contrition n'est-elle pas, en effet, une condition de la validité des confessions ? Et la contrition ne suppose-t-elle pas un ferme propos de ne plus recommencer ? Ont-ils la contrition tous ceux qui se rendent à confesse en faisant un acte vague qui est beaucoup moins un ferme propos de ne plus pécher qu'un désir imprécis, et qu'on évite parfois intentionnellement de préciser, de se mettre en règle ? Combien de confessions sont peut-être invalides, faute de ce ferme propos !

En somme, c'est un acte grave qu'un acte de contrition. Il suppose qu'on voie clairement la laideur du péché et qu'on ait la volonté ferme de n'y plus tomber. Demander le sacrement pour supprimer le passé, sans volonté nette d'engager l'avenir, c'est le rendre inutile. Ce qui ne veut pas dire que des rechutes signifient mauvaise confession.

Il est bien évident que, même avec un ferme propos de ne plus pécher, la plupart des chrétiens retomberont souvent dans les mêmes fautes, car la faiblesse humaine est déroulante. N'empêche qu'il faut ce ferme propos, et que lui seul donnera, et la validité au sacrement, et l'efficacité aux grâces de conversion que Dieu accorde à son occasion.

Je me demande si ce ferme propos ne manque pas plus souvent aux bonnes âmes qu'aux autres.

Lorsqu'un chrétien commet des péchés mortels, s'il a la foi et une volonté droite, il en conçoit naturellement un regret sincère qui détermine un vif désir de ne plus pécher. Il se peut, qu'après la confession, il ne lutte guère davantage ; cela, c'est la faiblesse ; mais si, chaque fois qu'il tombe, il se confesse à nouveau, renouvelant l'acte de sa bonne volonté, la grâce travaillera en lui, et inévitablement, après un certain temps, de sa bonne volonté que la grâce soutient, des effets sortiront.

Mais le chrétien qui n'a pas de fautes graves à avouer, celui-là a plus difficile à concevoir le ferme propos de ne plus pécher. En somme, à quoi revient ce ferme propos pour lui ? Il avoue des péchés véniels, et demande l'absolution sur eux. Il se rend bien compte que sa vie n'est pas absolument ce qu'elle devrait être, mais il ne voit pas de point important où elle soit en défaut, parfois même, il ne voit pas ce qu'il pourrait corriger. Ces menues fautes qu'il avoue, il les présente donc au confesseur, pour servir de matière à l'absolution, sans en avoir un bien poignant regret.

Cependant, c'est sur ces fautes-là que va porter l'absolution. Sur ces fautes doit porter la contrition, le ferme propos de ne plus pécher. Or c'est là un point auquel, très souvent, on ne

(1) Voir la *Revue catholique des idées et des faits* du 18 mai et du 15 juin 1923.

songe même pas, ces menues fautes étant surtout des fautes de négligence, des mouvements inconsidérés qui nous échappent sans préméditation, et dont nous savons bien que nous les commettrons encore, sans que cela nous peine beaucoup. La contrition de ces fautes-là suppose dès lors une considération très profonde de la laideur du péché quelque petit qu'il soit, et quels sont les fidèles qui se livrent à cette considération ?

* * *

Quoi qu'on fasse, la confession fréquente sur les mêmes fautes renouvelées, risque d'être assez stérile, malgré les fermes propos. Car la persévérance est la plus difficile des vertus ; la plus difficile en même temps que la seule salutaire, puisque, comme le répétait souvent sainte Catherine de Sienne, « c'est la seule qui ménage l'entrée des cieux ».

Aussi, pour avoir toute son efficacité, la confession telle que la pratiquent les bons chrétiens, confession régulière à intervalles rapprochés, suppose une organisation de vie dont elle soit le cadre. En somme la chose importante, à un moment donné de notre vie, ce n'est pas le péché matériel, mais c'est l'avance ou le recul ; c'est de savoir si nous montons vers Dieu ou si nous glissons loin de Lui, c'est de savoir surtout si nous faisons quelque chose pour monter ou si nous nous laissons glisser.

Or cela qui est l'important, ne se manifeste pas nécessairement par le nombre des péchés. Un homme qui a des habitudes vicieuses pourra être en progrès, bien qu'il pèche encore souvent ; un autre sera en recul, bien qu'il n'ait pas de péchés précis sur la conscience. Et ce dernier sera plus en danger que l'autre, à certains égards, quoique, en faisant son examen, il ne parvienne pas à trouver des fautes. Mais s'il se contentait de jeter sur sa vie un regard général sincère, il s'apercevrait qu'elle est tissée de veuleries, de lâchetés, de faiblesses, et que, dès lors, sa vertu manquant du fondement personnel de la force et de la lutte, tient aux seules circonstances et risque de s'évanouir si les circonstances changent.

Pour les âmes qui vivent en dehors du péché grave, c'est la vertu positive qui compte, les actes de générosité. La confession, pour être pleinement efficace, supposera chez ces âmes un retour sur la période écoulée depuis la confession précédente, un regard sur leurs fautes, mais aussi sur leur absence de vertu, un propos de ne plus pécher, mais aussi de répondre mieux aux grâces que Dieu leur donne, à leur sublime vocation chrétienne. Alors s'établira dans la vie une continuité ; alors les forces spirituelles que Dieu dispense aux âmes par le sacrement de pénitence produiront leur plein rendement.

Cette pratique raisonnée et suivie du sacrement se rapproche très fort de ce qu'on appelle la direction de conscience. Celle-ci, tout en restant distincte de la confession, n'en est cependant que l'épanouissement parfait. C'est la fleur que l'on peut séparer de la tige, bien qu'elle ait poussé sur la tige. La direction de conscience est une science catholique, qui n'a mûri que dans l'Église, par le confessionnal. Elle est l'aboutissant de la confession régulière, réfléchie, ordonnée, elle achève le cadre que la confession doit donner à la vie.

Son essence, d'ailleurs, est simple : elle consiste à avoir, dans sa vie, un témoin vigilant et désintéressé, qui assiste à ce qui se passe dans l'âme, c'est à dire au plus réel de l'existence que le monde ne voit pas, et qui, étant ainsi parfaitement placé pour voir et pour juger, peut, de temps à autre, indiquer une orientation à prendre, un écueil à éviter, et sert toujours de contrôle à la fidélité du pénitent. C'est très simple, et

c'est très important. La confession bien souvent ne produit pas ses fruits, parce qu'elle manque de ce support.

* * *

Ainsi le sacrement de pénitence est, au cœur de la vie, comme le regard de la conscience, auquel la miséricorde divine ajoute le pardon des fautes et la force de faire mieux. Il est le sacrement de l'humilité, comme l'eucharistie est le sacrement de l'amour, et la confirmation le sacrement de la force. La pénitence doit développer en nous le sens de notre impuissance et de notre besoin de Dieu. Mais, de grâce, prenons-le au sérieux !

De bonnes confessions, sincères et réfléchies, doivent nous pénétrer de notre néant, car elles nous montrent combien, malgré nos efforts — lorsque nous en faisons — nous piétons sur place ; et lorsque nous ne faisons pas d'efforts, elles nous le rappellent, et nous appellent notre devoir d'en faire. A la longue aussi, si nous persévérons et si nous nous servons des instruments de grâce que Dieu nous donne dans les sacrements et la prière, nous constatons un lent progrès, et si nous avons pris l'habitude de jeter sur nous-même un regard sincère, nous nous rendons bien compte que ce progrès n'est pas notre œuvre. Alors le sacrement de l'humilité devient le sacrement de la confiance, et « notre âme magnifie le Seigneur, parce qu'il a regardé notre bassesse ».

Abbé JACQUES LECLERCQ.



Le nationalisme aux États-Unis

Lorsque le président Wilson, se posant en champion du droit des minorités, eut allumé dans la vieille Europe, ébranlée par quatre années de guerre, le brandon du nationalisme, de nombreux esprits, éblouis par le mirage, se laissèrent momentanément séduire par son idéologie, et crurent à la vertu illimitée des principes qu'il était censé venir nous apporter au nom de la grande République américaine. Principes de saine démocratie, nous disait-on, et d'humanitarisme ; gages d'un ordre nouveau. Ces idées nous venaient d'Amérique. Il serait peut-être intéressant de savoir comment les Américains eux-mêmes entendent les appliquer dans leur propre pays.

Que signifient ces mots : « *Native americanism* » ? Ils nous rappellent une période dans l'histoire de la République des États-Unis qui doit nous aider à comprendre l'attitude des nationalistes américains d'aujourd'hui. Ceci nous reporte vers la moitié du XIX^e siècle et coïncide avec une époque de grande prospérité matérielle. L'immigration irlandaise commençait à inquiéter les descendants des premiers colons anglais, puritains pour la plupart. Ce fut l'origine d'un mouvement xénophobe qui dégénéra bientôt en une persécution religieuse d'une extrême violence. Ces *Native americans* ne prétendaient à rien moins qu'à répudier les catholiques en refusant de leur reconnaître les droits de citoyens ; d'où le nom de *Know Nothingism*, ou système de non-reconnaissance.

Nous retrouvons les mêmes préjugés dans l'attitude que prend actuellement le *Ku-Klux-Klan* envers les catholiques, les Juifs et les nègres aux États-Unis. Les membres de l'*Invisible Empire* reprennent pour leur compte les principes essentiellement anti-démocratiques des *Native americans* et s'intitulent pompeusement 100 % *americans*.

L'origine de cette société secrète est suffisamment connue pour qu'il soit nécessaire d'en parler encore ; retenons cette affirmation de ses membres : Nous autres, Américains de vieille souche, nous représentons seuls les *genuine americans*.

On comprendrait à la rigueur que les Américains cherchassent à se protéger contre la pénétration des races jaunes, en Californie par exemple ; encore qu'il soit difficile de justifier une mesure du genre de celle qui interdit aux peuples de race jaune de venir s'établir aux

Etats-Unis avec leurs familles ; mais pour les nègres, jadis arrachés à leur milieu naturel et implantés de force dans les treize colonies par les anciens colons puritains, il semble vraiment qu'il y aurait mauvaise grâce à leur reprocher d'être venus s'établir dans le pays. La présence de plus de dix millions de noirs réfractaires à toute assimilation par les races blanches au milieu desquelles ils vivent presque en parias, constitue sans contredit une situation dont on ne saurait nier la gravité. Il est permis de constater cependant que le préjugé de race que les Américains nous reprochent si volontiers, sévit en Amérique plus que partout ailleurs, et qu'il n'est point de nature à résoudre le présent conflit. Le mépris de ce qu'ils considèrent comme des races inférieures, « *inferior races* », est caractéristique des Anglo-Saxons, pénétrés de puritanisme et d'autosuffisance. Les émigrants d'origine polonaise, italienne, grecque ou hongroise sont aujourd'hui l'objet de ce mépris qui autrefois se portait sur les Irlandais et en général sur tous les catholiques qui constituaient l'élément pauvre de la République. Quoi qu'il en soit, ce sont les émigrants qui, pour une large part, ont contribué à la formation et au développement matériel de la nation des Etats-Unis.

Et puisqu'il est entendu que l'on peut devenir citoyen américain par naturalisation (Cfr. le XIV^{me} Amendement à la Constitution fédérale), que peuvent valoir au juste ces prétentions d'un groupe à incarner la nation et à frapper d'ostracisme tous les éléments qui ne se rallient pas à son parti ?

Nous touchons ici à la question très complexe du principe ou des principes constitutifs de la nationalité. Il est de toute évidence que pour une nation semblable à la nation américaine, véritable *melting pot* dans lequel se fusionnent en un tout plus ou moins homogène toutes les races, il faut reconnaître une grande importance aux facteurs d'ordre psychologique. Sans doute l'on peut naître Américain, mais dans la majeure partie des cas, et ceci s'étend à tout le cours de la formation de la nation américaine, cette qualité s'acquiert par un acte de volonté libre. C'est ce qu'a eu soin de reconnaître expressément la constitution fédérale lorsqu'elle déclare que « *toutes les personnes nées ou naturalisées aux Etats-Unis et ressortissantes de ce chef à sa juridiction sont citoyens des Etats-Unis et jouissent par conséquent de tous les droits et privilèges que possèdent les citoyens de la Confédération* » (cfr. XII^{me} Amendement et la déclaration d'indépendance où il est fait mention des droits inaliénables donnés par Dieu à tous les hommes et qui sont à la base de toutes les constitutions, tant particulières que fédérales).

En se proclamant *full blood americans* (Américains pur sang), les membres du *Ku-Klux-Klan* n'oublient-ils pas trop facilement leur propre origine ; ou tout au moins ne vont-ils pas à l'encontre des traditions qui ont fait la nation américaine et inspiré sa constitution démocratique ?

Tant il est vrai de dire que le nationalisme poussé à l'excès aboutit en dernière analyse à la destruction pure et simple du principe même de la nationalité.

C'est dans le domaine de l'enseignement que se manifestent surtout ces tendances soi-disant nationalistes. Qu'il nous suffise de rappeler la part prise par le *Ku-Klux-Klan* dans la récente campagne en faveur de l'instruction officielle obligatoire, qui, à la faveur d'un référendum habilement préparé, vient d'aboutir enfin dans l'Etat de l'Orégon. Faut-il s'étonner dès lors que l'Église catholique soit l'objet des attaques de ces anti-romains ? L'école paroissiale — les catholiques sont presque seuls à en avoir — sera dénoncée partout comme constituant

un danger pour l'avenir de la démocratie américaine ; un centre d'influence étrangère, incompatible avec l'esprit du pur américanisme. La franc-maçonnerie n'est pas moins active ; sous couleur de nationalisme, elle ne cesse depuis trois ans de mener campagne contre les écoles libres. Nous connaissons son programme en matière scolaire, celui-ci nous fut révélé récemment par le suprême grand maître de la branche écossaise du Sud ; il comporte entre autres points la création d'une université nationale à Washington, la fondation d'un secrétariat de l'instruction publique au sein du gouvernement fédéral avec une plus grande centralisation dans l'administration et la direction des études ; l'Instruction officielle obligatoire pour tous les enfants jusqu'à l'âge de seize ans. Une somme de 200.000 dollars sera annuellement consacrée à la propagande. — Ce programme, à vrai dire, n'a pas été accueilli avec le même enthousiasme par tous les franc-maçons. Il semble bien que la branche écossaise du Sud se soit montrée plus favorable à l'enseignement libre, si conforme aux traditions du pays ; il n'en fut pas moins approuvé par trente et un grands maîtres de l'ordre, représentant autant d'Etats de l'Union. Que la franc-maçonnerie sous le couvert du nationalisme s'attaque à l'Église catholique et cherche à lui arracher les enfants de ses écoles, cela n'étonnera personne, le procédé est classique. L'on s'explique moins facilement les motifs allégués par ces ultra-nationalistes en faveur de l'école officielle obligatoire. Celle-ci nous est représentée comme étant la seule école vraiment « américaine ». Toute la tradition proteste contre semblable allégation. Avant 1850 il n'y avait guère que l'école paroissiale pour donner l'instruction primaire aux enfants, et l'on a pu dire en vérité qu'en Amérique l'enseignement libre est né et s'est surtout développé avec la constitution et les grands principes de la déclaration d'indépendance.

En fait, l'école paroissiale s'est révélée comme un puissant facteur d'assimilation et d'éducation patriotique. Elle groupe en général des enfants de même origine et peut par conséquent adapter son enseignement à la mentalité des élèves. Les paroisses catholiques, loin d'être un obstacle à la fusion des races, y contribuent largement en s'attachant les émigrants et les acclimatant peu à peu à leur nouveau milieu. On a pu en constater les bons résultats. Lors de la grande guerre, quoique ne formant que le cinquième de la population, les catholiques n'ont-ils pas fourni plus de 40 % des effectifs ?

Prétendre que l'école officielle est la seule école vraiment démocratique, cela n'a pas de sens. L'éducation peut être tout aussi démocratique dans les écoles libres que dans les écoles de l'Etat, et peut-être l'est-elle davantage encore dans les premières fréquentées en général par des enfants appartenant à des familles ouvrières.

En transportant la lutte dans le domaine de l'enseignement, les soi-disant nationalistes nous ont une fois de plus révélé leurs intentions. C'est au catholicisme qu'ils en veulent avant tout, et pour combattre son influence ils n'ont pas craint de s'attaquer aux principes mêmes de la démocratie américaine. Tout en se proclamant nationalistes, ils renient en quelque sorte les traditions de leur patrie et troublent l'ordre dans la société.

On a comparé les membres du *Ku-Klux-Klan* aux fascistes. Il serait plus conforme à la vérité de dire que ce sont des éléments de désordre, et qu'à moins que l'autorité ne se montre très ferme, il faudrait qu'une organisation semblable à celle des fascistes intervienne vigoureusement pour les réprimer.

CHARLES MERCIER,

Professeur à l'Université de Notre-Dame (Illinois).

Les idées et les faits

Chronique des Idées

Une nouvelle Apologétique

Le R. P. GUSTAVE LAHOUSSE, S. J., ancien professeur de théologie dogmatique au Séminaire théologique de la Compagnie de Jésus à Louvain, fait au signataire de ces lignes l'honneur immérité de présenter aux lecteurs de la *Revue catholique*, public éclairé s'il en fut, le tome premier de sa nouvelle « Apologie de la divinité de Jésus-

Christ », réponse à cette question : « *Jésus-Christ a-t-il eu conscience de sa divinité ?* », volume de 300 pages in-quarto, édité par l'Office des Œuvres Catholiques, 21, rue des Tanneurs, Anvers.

J'ai tout de suite pensé, en acceptant cette honorable mission, à tel de mes lecteurs que je sais avoir été ébranlé dans sa foi par un manuel d'Apologétique scolaire insuffisant et, qu'il me soit permis de le nommer, à M. Paul Hymans, qui naguère, dans le *Soir*, tout en exaltant « le principe vivifiant » du libre-examen déplorait l'infériorité du protestantisme et qui, de ses consciencieux, a rejeté depuis

forçants la croyance à la divinité de Jésus-Christ, de Celui qu'on ne peut comprendre sans la foi. C'est à des esprits de ce genre, soucieux de la vérité religieuse, capables d'un noble effort intellectuel qu'il faut recommander l'étude approfondie d'une Apologie aussi forte, aussi substantielle, à la hauteur de toutes les exigences de la raison la plus fière. Lorsqu'ils auront satisfait à ce devoir élémentaire de la recherche loyale du vrai sous la conduite d'un maître, s'il leur reste des difficultés, qu'ils aillent trouver le vénérable apologiste, vétéran de la science sacrée, il aura tôt fait de courber leur critique altière sous le geste de l'absolution, et du coup, les écailles leur tomberont des yeux, la lumière éclatera.

En tête de ce volume, le R. P. Lahousse a écrit une longue préface, trop longue, à mon sens, et qui m'a tout l'air d'avoir été composée il y a une trentaine d'années, aux environs de 1895, à l'époque où l'on tirait flamberge au vent pour ou contre l'apologétique de l'immanence. Depuis, Pie X, le grand Pape qui a dissipé les nuées modernistes, par son décret *Lamentabili*, par son encyclique *Pascendi*, a balayé l'immanentisme, et partant, tous les systèmes de défense religieuse qui cherchaient là leur point d'appui. Je conviens d'ailleurs que ces soixante-quinze pages préliminaires offrent plus qu'un intérêt rétrospectif, elles vengent la vieille apologétique traditionnelle et font une critique judicieuse de toutes les méthodes modernes par lesquelles on a prétendu la remplacer. Et, peut-être, de s'y arrêter n'est pas superflu. Nous avons eu de brillants paladins de la foi qui ne disent plus grand chose à la génération montante, et je crois qu'ils n'ont pas volé leur discrédit.

L'abbé Bougaud, dont l'éloquence romantique, sentimentale, sous-lacordairienne est usée jusqu'à la corde, a beau roucouler de sa jolie voix les harmonies du christianisme et des temps présents. Ollé-Laprune a pu, avec un tour d'esprit platonicien, exposer la conformité du dogme avec les plus nobles aspirations de l'homme, Le Querdec soutenir qu'il n'y a pas de doctrine de la vie en dehors du catholicisme. Intéressantes approximations de la vérité, si on veut, préparation lointaine à la foi, mais démonstration apodictique par le fait, de l'intervention divine, de la révélation surnaturelle ? Jamais de la vie !

Maurice Blondel, qui passa pour le rénovateur de l'Apologétique, le prophète des temps nouveaux, a pu émerveiller la génération kantienne en prétendant faire sortir du moi autonome, indépendant, la nécessité d'une parole de Dieu « indispensable et inaccessible ». Vains tours de passe-passe, de la nature, on ne fera sortir la surnature que par un flagrant illogisme, et le brave abbé Laberthonnière perdit son latin, voire son français, à pallier la banqueroute de l'immanence.

Et Balfour, qui eut aussi son heure de célébrité avec ses « Bases de la croyance », préfaces par Brunetière, curieusement étudiées en leur temps par le futur Cardinal Mercier, fit miroiter toutes les facettes de sa brillante intelligence en imaginant la distinction entre les vérités rationnelles et les vérités *irrationnelles*, parmi lesquelles il rangeait les vérités religieuses, mais il ne convainquit personne.

Toute cette virtuosité fut dépensée en pure perte. De toute cette éblouissante escrime philosophique, de tous ces moulinets à l'épée, qu'est-il résulté ? De l'air battu, du bruit, du vent. Car, enfin, si cette religion chrétienne est tellement postulée, requise par notre nature, si l'une et l'autre s'appellent irrésistiblement, se recouvrent jusqu'à coïncidence, que devient, dans tout cela, le surnaturel transcendant toutes les puissances, toutes les possibilités de la nature créée ou créable ? Comment faire accepter alors par la raison les mystères qui la dépassent infiniment ?

Ah ! c'est qu'il en faut toujours revenir à l'unique fondement, à l'établissement du fait : Dieu est-il intervenu ? L'Absolu s'est-il inséré dans la trame de l'histoire ? Prouvez-le. Produisez le signe évident de sa présence, l'unique critère du divin, le geste de Dieu, le *miracle*, de n'importe quel genre, mais le vrai, l'authentique, et alors, mais alors seulement, la raison accepte le message du ciel et ne fait pas de difficulté de reconnaître que Dieu puisse lui en dire plus qu'elle n'en peut comprendre. elle s'incline devant l'incompréhensible divinement certifié, elle dit : *Credo*.

C'est le fond de l'apologétique traditionnelle consacrée par le Concile du Vatican, simplifiée par le Cardinal Dechamps, admirablement adaptée par l'abbé de Broglie sous le nom de « transcendance du judaïsme et du christianisme » aux nécessités de la controverse sur le terrain de l'histoire des religions qui, malgré le sentiment contraire du R. P. Lahousse, n'a rien perdu de son actualité.

Dans la préface que je commente, le R. P. Lahousse met les choses au point avec la précision du théologien et la bienveillance légendaire du Jésuite. Après avoir marqué d'un trait énergique les déficiences

des apologétiques modernes, il se hâte, pour rétablir l'équilibre, d'en louer les nobles visées en ne les envisageant plus que comme des travaux d'approche et non pas le système défensif capital. Je suis tenté d'être un tantinet plus sévère. Quand on a, comme Bougaud et beaucoup d'autres, proclamé qu'on allait renouveler l'Apologie chrétienne, remplacer les vieilles panoplies moyenâgeuses par des armes modernes de précision, d'un tir infaillible, quand on rompt avec la tradition qui s'incarne dans un Saint Thomas après avoir été représentée par tout ce qui compte dans l'Église, on se doit de tenir ses engagements et de faire preuve de la supériorité dont on se targue. Sinon, si on substitue à la rigueur du raisonnement le sentimentalisme poétique, à la tactique éprouvée des maîtres les escarmouches de l'imagination, on court le risque de scandaliser des esprits exigeants peut-être à jamais rebutés, ou tout au moins de fausser dans beaucoup de faibles cervelles la vraie notion du surnaturel, d'énerver la croyance en la faisant apparaître comme une sorte d'évolution de la raison et l'épanouissement de la nature.

* * *

Jésus est Dieu ! C'est l'affirmation qui a rempli l'histoire, le pivot de toutes les controverses, le dogme autour duquel l'esprit humain n'a pas cessé de batailler. Si la preuve en fut faite dès l'aube du christianisme, à juste titre observé le R. P. Merckelbach, la démonstration est de tous les temps. Toujours combattue avec une variété inépuisable dans l'attaque, la divinité de Jésus doit toujours être défendue avec une adaptation adéquate. J'ai ouï dire que notre jeunesse se désintéressait dans ses Cercles d'étude de l'apologétique et qu'elle brûlait de l'unique désir de pénétrer le contenu de la Révélation. Il doit régner là-dessus quelque grave malentendu. En aucun temps, à notre époque moins que jamais, l'apologétique ne peut chômer et les défenseurs de la foi ne peuvent remettre l'épée au fourreau de la controverse. Pourquoi ? Parce que l'attaque ne chôme pas et que les ennemis de la vérité ne désarment jamais. Pour nous en tenir au sujet qui nous occupe, en serait-on à ignorer parmi nous les furieux assauts livrés à la divinité du Christ par les tenants de la *critique historique*, surtout en France et en Allemagne ? Et ne sait-on pas que la vogue immense de la *Vie de Jésus* qui pénètre par les éditions vulgarisées dans toutes les couches sociales n'a pas d'autre raison d'être que la passion criminelle d'effacer autour du front de Jésus, salué grand homme et prophète, le nimbe de sa divinité ? Qui ne voit non plus que pour servir habilement cette cause du Christ, l'apologiste doit se doubler du dogmatiste et pénétrer dans les profondeurs des textes révélés ?

Il faut donc grandement louer le R. P. Lahousse de son dessein et plus encore de son exécution.

Après une discussion approfondie sur les problèmes préliminaires dont il fallait d'abord débarrasser sa marche, le problème christologique, le problème synoptique et le problème johannique, l'auteur dans ce premier volume entreprend la démonstration de la divinité de Jésus en établissant d'abord qu'il eut pleine conscience de sa messianité et de sa divinité. Tout à tour il invoque, produit, expose, largement et minutieusement le témoignage des Synoptiques, celui du Quatrième évangile et celui de la première génération chrétienne ou celui de St-Paul. A chaque page, on reconnaît la critique sagace, l'exégète averti, le logicien inflexible. On connaît la manière du R. P. Lahousse : ce n'est pas le torrent qui bondit en écumant, c'est le fleuve au cours calme, régulier, uni, qui étend uniformément la nappe de ses eaux bienfaisantes. Les modernes adversaires de la divinité du Christ, les Jülicher, les Loisy, les Weiszaecker, les Harnack, beaucoup d'autres représentants de la critique libérale sont rencontrés, discutés, percés à jour, réfutés.

J'aurais souhaité cependant un exposé plus synthétique des travaux de cette école, faisant mieux ressortir la courbe d'évolution historique, de pure fantaisie d'ailleurs, que les criticistes prétendent faire dessiner à l'idée de Jésus, Fils de Dieu.

Je suis tenté aussi d'adresser à l'auteur un reproche plus grave qui porte sur l'ordonnance de sa démonstration. Oserais-je le lui dire carrément ? Elle ne me satisfait pas du tout. Première Partie : *Jésus-Christ a-t-il eu conscience de sa divinité ?* Deuxième Partie, renvoyée au prochain volume : *Jésus-Christ a-t-il démontré sa messianité et sa divinité ?*

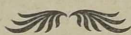
Cette partition peut se justifier sans doute parce qu'il est logique de distinguer les *témoignages implicites ou équivalents* que l'on peut alléguer des *témoignages explicites et formels* de la filiation divine. Mais déjà, dans cette première partie, l'auteur passe aux seconds en exposant la conception du quatrième évangile, et d'ailleurs pourquoi

s séparer, comment les séparer sans nuire à la marche ascendante de démonstration ?

Sur ce point l'Apologétique a rectifié ses méthodes pour serrer de près l'adversaire, elle a renoncé à l'ordre purement *logique* des preuves et la divinité du Christ pour lui substituer l'ordre strictement *chronologique*. « C'est là, écrivait le R. P. Merckelbach, un progrès véritable et définitif que la théologie positive vient de faire, grâce à l'essor rodieux qu'a pris de nos jours l'étude de l'histoire. » Il s'en suit ne pour mettre en pleine lumière l'évolution du dogme et donner aux attaques des rationalistes une réponse adéquate, il faut se soucier uniquement, dans la distribution des preuves, de replacer les témoignages historiques à leur date, les échelonant donc de cette façon : les Synoptiques (témoignages implicites — témoignages explicites), les premiers témoignages des apôtres, surtout de S. Paul et enfin les écrits johanniques qui traduisent dans l'épanouissement de la doctrine à l'apogée de la troisième génération chrétienne.

Je estime qu'en s'astreignant à cet ordre avec plus de rigueur, en énonçant aux preuves indirectes de l'Évangile de l'Enfance, en ramassant en un seul volume sa puissante démonstration, le R. P. Lahousse n'aurait accru la valeur et doublé le mérite.

J. SCHYRGENS.



FRANCE

L'Ame de Pie X, son esprit

De Ch. Maurras dans l'Action Française du 30 juin :

Des révélations posthumes de l'impératrice Eugénie, transcrites et publiées par M. Maurice Paléologue, ont failli donner le change l'opinion sur les véritables relations du Pape Pie X et de l'empereur François-Joseph. Pie X n'a pas été la créature de l'Autriche. Pie X n'a pas été l'elu de l'Autriche. Le premier acte de Pie X a été de supplanter l'antique privilège de l'exclusive dont l'empereur d'Autriche bénéficiait. Cela était connu. Notre confrère et ami Jean Carrère rafraîchit quelques-unes de ces vérités pour le *Temps* dont il est le correspondant romain. Mais là ne s'arrête point son intéressante communication.

... Quand François-Joseph fut bien décidé à entreprendre cette grande œuvre... Pie X... lui écrivit une lettre admirable de charité et de clarté, où il le suppliait, au nom du Christ, d'éviter cette atroce aventure qui serait un fléau pour l'humanité, pour l'Europe, pour l'Autriche pour la maison impériale. Le nonce de Vienne devait remettre cette lettre directement à l'empereur. L'impitoyable vieillard qui voulait la guerre... refusa plusieurs fois de recevoir le nonce et fit donner à son entourage l'ordre de tenir le porteur de la missive éloigné de lui. Lorsque Pie X connut ce refus brutal et qu'on lui rapporta sa lettre us même ouverte, il laissa échapper un cri d'indignation et d'angoisse tomba à genoux en sanglotant. Il pria longuement pour la malheureuse Europe ; comme il souffrait déjà du cœur il ne se releva pas du coup épuisé et, de son prie-Dieu, on dut le transporter dans son lit. Quelques jours après, il mourut de ce déchirement. Le peuple, dès le lendemain de ses funérailles, alla baiser sa tombe comme celle d'un saint.

Voilà qui est dit avec la générosité d'un véritable poète. L'auteur des *Buccins d'or* me laissera joindre à son témoignage direct celui que j'ai reçu, il y a plusieurs années, d'un spectateur aussi bien placé que lui-même. Pour ne commettre aucune inexactitude, il me suffira de le transcrire tel que je l'ai rapporté, il y a deux ans, dans la préface de l'édition définitive de ma *Démocratie religieuse*, page 11 :

Devant ce tombeau « de Pie X », l'un des plus nobles qui aient orné l'histoire du monde et l'un des êtres humains qui ont le mieux senti le bienfait et la difficulté de l'amitié entre nos semblables, qu'il soit permis de rappeler la grande réponse faite à cet ambassadeur du peuple créateur qui le pressait de bénir les armes de son maître.

— Je bénis la paix.

— Mais, aurait insisté l'ambassadeur, Votre Sainteté me permettra solliciter la bénédiction du Saint-Père pour la personne de l'Empereur.

— Que l'Empereur s'estime heureux de ne pas recevoir la malédiction du Saint-Père !

Telle aurait été la réponse approximative. Un seul homme l'a pu entendre. Mais je sais et pourrais nommer un témoin qui vit l'ambassadeur sortir de l'audience dans un état de désarroi et d'accablement qui ne ment point ce récit.

Explicite ou implicite, la malédiction n'a-t-elle pas suivi les auteurs

de la catastrophe du monde ? Il y avait certainement en Pie X ce qu'il est permis même aux profanes d'appeler un saint. Mais la puissance de sa pensée politique est attestée par la lutte qu'il dut engager contre la République de Dreyfus. Rien n'y manqua, ni la hauteur, ni la sûreté des positions qu'il avait choisies, ni l'énergie de l'action, ni la constance, ni le bonheur. C'est lui qui l'emporta avec l'aide de tout ce que l'Église de France et le peuple français comptaient d'esprits lucides, d'âmes désintéressées, de cœurs réfléchis et droits.

Il n'est pas possible d'oublier non plus le service rendu à tous les êtres pensants pour la défense de prérogatives de l'esprit et de la raison contre les fantaisies d'imaginations et de sensibilités déréglées. On objecte que les sciences historiques y perdirent un peu de leurs aises. Cela est fort possible. Et cela peut montrer que l'esprit de ce Pape donnait à la philosophie sa place, qui est la première. Nulle discipline intellectuelle n'est imaginable dans la précaution de ce classement.

Il n'est pas un Français, pas un Latin cultivé et lettré qui n'ait suivi le règne intellectuel de Pie X avec une passion de curiosité frémissante. On le comprenait moins en pays germaniques et même anglo-saxons, où les ridicules parti-pris de « l'intuition » travaillaient déjà à ruiner les disciplines et les progrès essentiels : l'encyclique de Pie X sur Luther ne put être publiée en Allemagne, l'individualisme des passions nationales y honorant du même dédain le dogme catholique et la raison humaine. De quelque côté qu'on les regarde, germain ou romain, de tels faits projettent le même rayon de jour sur les choses, les idées et les hommes. Notre génération a souvent appris des enseignements de Pie X ou de ses exemples l'art difficile de considérer comme il faut ces noeuds vitaux de la politique et de la pensée. Elle sera reconnaissante à Jean Carrère d'avoir su venger une mémoire glorieuse et sainte, même sur le point de détail où des bavardages médiocres ont tenté de dénaturer la vérité.



RUSSIE

L'union des églises chrétiennes : l'Église russe (1)

Les premières apparitions du christianisme en Russie remontent à l'époque où les Sarmates furent vaincus par les Goths qui venaient comme on sait, des bords de la Baltique. Cela nous ramène aux II^{me} et III^{me} siècles. Mais, quand, au IV^{me} siècle, les Goths furent eux-mêmes défaits par les Huns, les Avars, les Bulgares, les Hongrois et les Khazars, le peu de conquête chrétienne qui avait été réalisé fut alors anéanti.

Les Slaves, à leur tour, se mirent en mouvement et envahirent bientôt toute l'Europe orientale. C'était, en ce temps-là, un peuple voyageur. Il ne cessa de l'être pour se livrer à l'agriculture que sur la fin du VIII^{me} siècle. Il adorait alors Svarojitch, le soleil, fils de Svaroj, le ciel. Plus tard, le soleil fut détrôné au profit de Péroun, dieu du tonnerre et de Striborg, arbitre des vents, si bien qu'au X^{me} siècle, les Slaves ne se saluaient plus et n'établissaient plus de contrats qu'au nom de Péroun et de Striborg. Ils inventèrent encore quelques autres divinités subalternes auxquelles ils s'en remettaient du soin de protéger leurs troupeaux et de garder leurs foyers. Ces peuples ne faisaient pas de frais pour bâtir des temples et nourrir des prêtres : ils adoraient en plein air et laissaient le champ libre aux devins et aux sorciers. Quand ils ensevelissaient leurs morts, ils les habillaient le plus chèrement possible et les munissaient de victuailles, d'armes et de monnaie, toutes choses, croyaient-ils, dont les défunts pouvaient avoir besoin au cours de leur voyage d'outre-tombe.

C'est par les marchands de Byzance que le christianisme s'introduisit, aux IX^{me} et X^{me} siècles, chez les Slaves. Sur la fin du X^{me} siècle, Vladimir, prince de Kiev, se fait baptiser. Beaucoup de ses sujets suivirent son exemple. Ce prince déploya le plus grand zèle apostolique, faisant prêcher la foi, bâtissant des églises, et, parfois, comme à Novgorod, réduisant par la force armée l'entêtement païen de ses populations. A sa mort, la Russie comptait neuf diocèses, tous pourvus de titulaires grecs. Car ce fut le christianisme grec qui conquiert la Russie : la religion de ce pays fut celle de ses relations maritimes

(1) D'après les *Lettres* (mars et avril 1923). Les deux articles sur l'Église russe sont dus à M. Charles Quénecq qui rédigea, jadis, en collaboration avec le professeur Danilevitch, la traduction du *Manuel d'Histoire russe*, du professeur Kataïev.

et commerciales. Les évêques étaient de riches et puissants personnages. Quant aux prêtres, ils sortaient du peuple, vivaient petitement et n'avaient passé par aucune école pour accéder au sacerdoce.

La naissance du monarchisme modifia beaucoup la situation. Les moines donnèrent aux Russes de ce temps-là le spectacle d'une austérité effrayante et d'une grande application aux choses de l'esprit. Beaucoup d'entre eux vivaient sous terre, ensevelis vivants, ne communiquant avec l'humanité que par une étroite lucarne. Quand cette façon de vivre se relâcha, le prestige des moines ni leur bonne influence ne s'en trouvèrent heureusement pas diminués. Les princes continuèrent de les élever à l'épiscopat. Pour eux, ils s'appliquèrent avec un grand succès à adoucir l'esclavage, proscrire la polygamie, empêcher les guerres et donner l'instruction à l'aristocratie. Le peuple admirait leurs vertus et, très souvent, dans sa reconnaissance, il les canonisait. Quant à lui, il restait arriéré et fort ignorant de la vraie foi. Il s'embrouillait dans ses pratiques religieuses, si bien qu'au XIII^{me} siècle, il enterrait encore ses morts selon le rite grossier que nous avons décrit plus haut.

* * *

Dans l'époque suivante, il est remarquable de voir comment l'Église russe régla tous ses mouvements sur les vicissitudes du pouvoir civil. Jamais, elle ne précède ni ne suit ; elle marche parallèlement. Selon l'ordre byzantin, elle est la très humble servante de l'autorité séculière. Quand Kiev déchoit de sa primauté politique, le métropolitain s'empresse de quitter Kiev et de se rendre à Vladimir qui, en ce moment, se dispose à jouer un rôle prépondérant. Lorsque, à son tour, Vladimir perd le premier rang, le métropolitain Pierre quitte en hâte cette ville pour aller s'installer à Moscou qu'il pressent en passe de devenir la capitale du pays.

L'on conçoit que le patriarche de Constantinople ne fut pas très content de voir s'élever si fort le siège métropolitain de Moscou. Il jugea que cela lui portait ombrage et, pour faire pièce à Moscou, il entra volontiers dans le dessein des princes de Lithuanie qui réclamaient un siège métropolitain pour leur capitale à Kiev. Les choses ne tournèrent point comme le patriarche l'avait espéré. Elles se gâtèrent même tout à fait pour lui, car, le grand-prince de Moscou chassa le métropolitain de Kiev et rompit, par surcroît, toutes les attaches que Moscou gardait encore avec Byzance. L'autonomie de l'Église russe date de ce moment (XV^{me} siècle).

Pour payer à la dynastie moscovite le bienfait qu'elle en avait reçu, l'Église de Moscou tripota un peu les textes juridiques qui réglaient l'ordre d'accession au souverain pouvoir ; et ses canonistes déterminèrent que, dorénavant, le trône serait occupé par les descendants directs du prince alors régnant. Quand, ici ou là, les fidèles hésitaient à reconnaître ce nouveau mode d'accession au trône, le métropolitain les excommuniait ou il fermait leurs églises. Au XVI^{me} siècle, la monarchie russe fut ainsi constituée, et, du même pas, l'Église russe atteignit son statut définitif (1633).

L'époque où la Russie connut la plus belle entente entre les deux pouvoirs est celle qui s'étend de 1619 à 1633 : le fils (Michel Romanov) est tsar, et le père est patriarche de Moscou. Ce fut, au dire des historiens, une grande époque ; l'administration était bonne et les finances en pleine prospérité.

Mais, à considérer de plus près ce stade de progrès extérieur, l'on découvre que l'Église russe est en pleine décomposition. Les monastères sont riches. Certains d'entre eux étendent leur domination sur des dizaines de villages et des milliers de serfs. Et puis, les saints eux-mêmes ne s'entendent plus. Saint Nil prêche aux moines la pauvreté, le souci de la vie intérieure et la frugalité. Saint Joseph de Volokolamsk est d'un autre avis. Il croit que l'Église ne sera puissante qu'autant qu'elle sera opulente ; quant à lui, il ne veut admettre à la tonsure que « gens honorables et notables ». Et tandis que saint Nil ne veut convertir les hérétiques qu'au moyen de discussions et de prières, saint Joseph trouve excellent qu'on les emprisonne et qu'on les tue pour les empêcher de nuire au pays. Le Concile de 1503 donna raison à saint Joseph contre saint Nil.

Cependant, le fossé se creuse de plus en plus entre haut et bas clergé. Les prélats sortent tous des monastères et naissent dans l'opulence. Les prêtres des paroisses manquent de tout, sauf de vices. Ils sont mariés, ignorants, à peine pieux et souvent scandaleux. Le peuple les voit se battre à l'autel même et il les rencontre ivres à tout bout de champ.

* * *

Une réforme était nécessaire et beaucoup s'entendaient pour en former le souhait bien toutefois qu'ils ne pussent s'entendre sur les moyens de la réaliser.

L'occasion de l'entreprendre fut fournie, au XVII^{me} siècle par l'apparition d'une sorte de rationalisme critique où les Russes pieux discernaient un commencement de ruine pour la foi traditionnelle. Après avoir fait brûler vifs quelques-uns de ces rationalistes, les moines instruits s'aperçurent qu'il ne serait pas mauvais de s'approprier ce que les méthodes critiques avaient de bon et ils voulurent reviser la liturgie officielle et les textes sacrés qui fourmillaient d'erreurs. Ils se mirent aussi à tonner contre l'ivrognerie et la superstition qui étaient les deux plus graves plaies du clergé. Les gens de Moscou et ceux de la hiérarchie préféraient avoir la paix et défendirent aux amateurs de réformer quoi que ce fût.

Pourtant l'idée qu'il y avait quelque chose à faire gagna du terrain et elle finit par entrer dans la tête du métropolitain Nikone. Celui-ci prétendit réformer l'Église russe en la modelant sur le patron de l'Église grecque. Cela déplut à tout le monde et les premiers réformateurs eux-mêmes proclamèrent que la Russie n'avait pas de leçons à recevoir de l'étranger. On mit Nikone en prison, et, finalement, rien d'autre ne fut fait. Cet avortement du mouvement réformiste contribua à placer, plus encore qu'auparavant, l'Église sous la coupe du pouvoir civil. Pour éviter que les patriarches ne se missent encore à faire de l'opposition doctrinale ou pratique au Gouvernement, Pierre-le-Grand, en 1700, supprima la dignité patriarcale, et il fit, de l'Église russe, une Église d'Etat dont le rôle essentiel devait être d'appuyer ses fonctionnaires et sa police.

Cet état de chose dura jusqu'en 1917. L'Église était gouvernée par un Très Saint Synode, et le Procureur qui présidait cet organisme parlementaire n'avait point de plus grand souci que de se régler en tout sur les volontés du Tsar.

Quand les « idées » du rationalisme voltairien gagnèrent la cour et les châteaux, il ne fut guère possible de trouver des gens assez instruits pour y répondre et contre attaquer.

Les personnages les plus considérables eux-mêmes se révélèrent parfois d'une incroyable crédulité. Tel Alexandre I^{er}, qui fut le disciple spirituel d'une certaine baronne de Krudener, à laquelle il obéissait au doigt et à l'œil. Quand il mourut, il avait adhéré à un si grand nombre de religions qu'on ne se sut trop selon quel culte il convenait de l'enterrer.

Après lui, l'Église russe se « russifia », si l'on ose dire, et si l'on veut entendre par là qu'elle tenta de rejeter tout apport étranger qui aurait pu l'enrichir. Elle fit les plus grands efforts pour s'enroûler dans sa propre ignorance. Elle excommunia, combattit et persécuta ceux qui prétendaient lui apporter les lumières dont elle avait si grand besoin. Pour légitimer cette manière d'agir, elle proclama que toute vérité et tout bien étaient à l'état latent dans le saint peuple russe, que celui-ci n'avait que d'être lui-même pour être parfait, et autres mystiques sornettes analogues.

Quand Tolstoï commença de publier ses essais de théologie et de morale, il trouva l'audience d'une foule de prêtres socialisants qui étouffaient dans le formalisme orthodoxe et manquaient de pâture spirituelle. Le fameux Procureur Pobedonotsev, qui présida le Très Saint Synode de 1881 à 1904, excommunia Tolstoï et tous ceux qui disaient un peu haut leur désir d'affranchissement intellectuel. Les Tsars appalaudissaient au zèle inquisitorial de leur Procureur, et il fallut vingt-quatre ans pour qu'on s'aperçût que son action tout extérieure était vaine et néfaste. Cependant, la Révolution accroissait ses forces et, de loin en loin, montrait déjà ce qu'elle saurait faire quand l'écroulement du régime tsariste lui aurait laissé le champ libre.

Dès 1910, Raspoutine avait hérité, sur la cour, de l'influence de feu Pobedonotsev. L'on sait assez comment cette brute sibérienne fit tout ce qu'il put pour la ruine de son Église et de son pays.

Je ne parlerai pas des événements religieux qui se déroulèrent depuis 1917 : les remarquables articles de Comte Perovsky ont abondamment renseigné nos lecteurs sur l'état de l'Église russe au cours de la période récente.

OMER ENGLEBERT.



Caisse générale de Reports et de Dépôts

SOCIÉTÉ ANONYME

SIÈGE SOCIAL :

BRUXELLES, 11, RUE DES COLONIES, 11

Capital : 20.000.000 Réserves : 22.000.000

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE :

Comptes de Chèques et de Quinzaine.

Dépôts de Titres et de Valeurs.

Lettres de Crédit.

Prêts sur Titres.

Coffres-Foris.

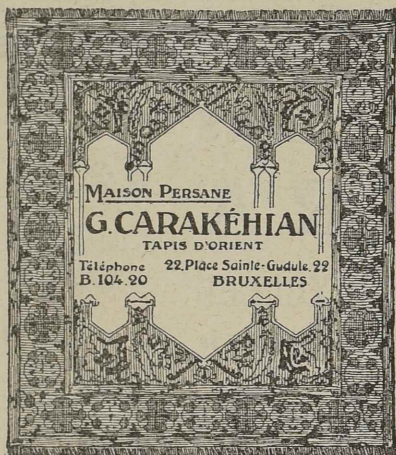
BUREAUX DE QUARTIER :

Bureau A : Place Bara. 4, Cureghem

Bureau B : Parvis Saint-Gilles, 33, Saint-Gilles

Bureau C : Place Sainctelette, 28, Molenbeek

Bureau D : Rue de Tongres, 60-62.



L'ESCAUT

COMPAGNIE D'ASSURANCES MARITIMES

CONTRE

l'Incendie et

les accidents

de toute nature

FONDÉE A ANVERS EN 1821

AU CAPITAL DE 4,200,000 Francs

Agences dans tout le pays

SIÈGE SOCIAL A ANVERS

10, rue de la Bourse, 10

Directeur : N. DIERCXSSENS

A la Grande Fabrique

E. Esders

26, rue de la Vierge Noire. 26

Bruxelles

Maison fondée en 1877

Téléphone 3003

Diplôme d'honneur à l'Exposition de Bruxelles en 1910

Vêtements pour hommes, dames et enfants

Livrées et uniformes. Vêtements de sports et voyages.
Lingerie. Bonnetterie. Chapellerie. Ganterie. Chaussures.
Cannes. Parapluies. Fourrures. Modes.



La Voix de son Maître

La marque qui se trouve sur tous nos Gramophones et Disques.

C'est le symbole de la suprématie

Demandez nos Catalogues et l'adresse du revendeur le plus proche

C^{ie} française du Gramophone
BRUXELLES
51 Avenue de la Porte de Hal
65, rue de l'Écuyer



"NUGGET"
POLISH POUR CHAUSSURES

Typographie — Lithographie	VAN CAMPENHOUT Frères et Sœur Maison fondée en 1733	Papeterie — Maroquinerie
FABRIQUE DE REGISTRES	François VANNES Successeur 13, rue de la Colline, Bruxelles - Tél. 227.64	COPIE-LETRES
Articles de Bureau	USINE ÉLECTRIQUE : 36, RUE VANDERSTRAETEN	Chapelets — Livres de prières

LA MAISON DU TAPIS

BENEZRA

RUE DE L'ÉCUYER, 41-43 BRUXELLES

TÉLÉPHONE 271.15

LES PRIX DÉFIENT
A QUALITÉ ÉGALE
TOUT CONCURRENCE

TAPIS D'ORIENT, anciens et modernes. MOQUETTES UNIES tous les tons. TAPIS D'ESCALIERS et D'APPARTEMENTS (divers dessins et toutes largeurs). CARPETTES DES FLANDRES et autres (imitation parfaite de l'Orient). TAPIS D'AVIGNON unis et à dessins

ATELIER SPÉCIAL
POUR LA REPARATION
DES TAPIS